

Administration générale
Sécurité publique et sports
Culture et logement
Travaux
Enfance, jeunesse et cohésion
sociale
Finances et patrimoine vert
Services industriels

Initiatives et pétitions en cours de traitement Situation au 30 juin 2012

Rapport N° 2012/1

Lausanne, le 20 septembre 2012

Madame la présidente,
Mesdames les conseillères communales, Messieurs les conseillers communaux,

1. Objet du rapport

Le présent rapport énumère les initiatives et pétitions renvoyées à la Municipalité qui n'avaient reçu aucune réponse à la date du 30 juin 2012. Il fournit des informations au sujet de l'avancement du traitement de ces dossiers, propose de nouveaux délais ou la suspension du traitement lorsque le délai réglementaire de réponse n'a pas été respecté ou ne pourra pas l'être.

Sa rédaction s'étant faite entre début juillet et mi-septembre, il est structuré selon les directions en vigueur jusqu'au 18 septembre 2012.

2. Table des matières

1. Objet du rapport	1
2. Table des matières	1
3. Rappel des dispositions réglementaires et légales	2
4. Remarques générales de la Municipalité	3
5. Motions	4
5.1 Administration générale	4
5.2 Sécurité publique et sports	5
5.3 Culture et logement	6
5.4 Travaux	8

5.5 Enfance, jeunesse et cohésion sociale	8
5.6 Finances et patrimoine vert	9
5.7 Services industriels	10
6. Postulats	10
6.1 Administration générale	10
6.2 Sécurité publique et sports	13
6.3 Culture et logement	19
6.4 Travaux	21
6.5 Enfance, jeunesse et cohésion sociale	26
6.6 Finances et patrimoine vert	31
6.7 Services industriels	32
7. Pétitions	35
7.1 Administration générale	35
7.2 Sécurité publique et sports	36
7.3 Culture et logement	37
7.4 Travaux	37
7.5 Finances et patrimoine vert	39
8. Conclusions	39

3. Rappel des dispositions réglementaires et légales

En application des articles 66 et 74 du règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL), la Municipalité doit remettre chaque année à fin septembre un rapport sur l'état des travaux relatifs aux initiatives et aux pétitions en attente d'une réponse municipale. Pour tenir ce délai, la Municipalité a pris le parti d'établir une situation au 30 juin. Cette solution paraît d'autant plus logique qu'un état de la situation au 31 décembre est publié dans le rapport de gestion. Le Conseil communal dispose ainsi d'un tableau semestriel du traitement des objets renvoyés pour traitement à la Municipalité.

L'art. 66 RCCL porte en particulier sur la prolongation du délai de réponse et la suspension du traitement de certains objets :

Art. 66 RCCL — La Municipalité dépose chaque année, à fin septembre, un rapport sur l'état des travaux relatifs aux initiatives en attente d'une réponse municipale. Les postulats pris en considération depuis moins de 6 mois, ainsi que les motions prises en considération depuis moins d'une année, ne seront mentionnés que pour mémoire si la réponse est prévue dans le délai fixé par le Conseil. La Municipalité peut proposer de nouveaux délais de réponse ou le classement des postulats devenus sans objet. La prolongation sollicitée par la Municipalité ne peut excéder une année. Ce rapport est soumis à la Commission permanente de gestion qui conclut en proposant au Conseil de l'accepter ou de le modifier.

Toutefois, après avoir sollicité l'avis de la Commission permanente de gestion par une requête motivée, la Municipalité peut solliciter du Conseil la suspension du traitement de l'initiative pour une durée déterminée supérieure à une année. Ces objets seront mentionnés pour mémoire dans le rapport prévu au premier alinéa.

Dans le cadre de la rédaction du présent rapport, la Municipalité a choisi – comme le prévoit le RCCL – de demander une suspension de traitement chaque fois qu'il apparaissait qu'aucune réponse ne pourrait être fournie avant le 1^{er} octobre 2013.

4. Remarques générales de la Municipalité

Le rapport N° 2011/1, du 5 octobre 2011, portait sur 122 objets (initiatives et pétitions), alors que le présent inventaire en contient 152, soit une augmentation de 30 objets. L'année précédente, on avait déjà enregistré une hausse de 32 objets, de 90 à 122. Cela représente, en l'espace de seulement deux ans, une augmentation de 69%.

Tableau 1 Initiatives et pétitions renvoyées à la Municipalité en attente d'une réponse

	2011		2012	
	Initiatives	Pétitions	Initiatives	Pétitions
Situation au 30 juin	107	15	135	17
A déduire, objets ayant reçu réponse entre le 1 ^{er} juillet et fin septembre	4	-	5	-
Situation à la date du rapport	103	15	130	17

Tableau 2 Initiatives et pétitions : activité du Conseil communal et de la Municipalité

	Initiatives	Pétitions
Renvoyées à la Municipalité entre le 1 ^{er} juillet 2011 et le 30 juin 2012	52	6
Déposées au Conseil communal entre le 1 ^{er} juillet 2011 et le 30 juin 2012	51	11
Déposées mais pas encore traitées par le Conseil communal	32	8
Réponses apportées par les rapports-préavis envoyés par la Municipalité entre le 1 ^{er} juillet 2011 et le 30 juin 2012 (*)	24	

(*) N'ont été prises en compte que les réponses municipales à des initiatives ou à des pétitions lui ayant été renvoyées en application de l'art. 73a RCCL, à l'exclusion des pétitions renvoyées en application de l'art. 73b RCCL, qui ne font pas l'objet de rapports-préavis.

L'examen du tableau 2 apporte quelques indications complémentaires :

- 58 initiatives et pétitions ont été renvoyées à la Municipalité en l'espace d'une année ; pendant ce laps de temps, elle a pu adopter 24 réponses.
- En additionnant les objets en attente de réponse au 30 septembre 2012 et ceux que le Conseil communal pourrait lui renvoyer ces prochains mois après examen, on arrive à un total de 187 propositions.
- 62 objets ont été déposés en une année sur le bureau du Conseil communal et il en a traité, sous forme de renvoi à la Municipalité, 58.

On constate donc des renvois à la Municipalité deux fois plus nombreux que les réponses qu'elle a pu fournir. Si cela est dû en partie au changement de législature, à l'arrivée de nouveaux conseillers municipaux et au redécoupage de certaines directions, il convient néanmoins aussi de répéter ici que la Municipalité et son administration, engagées dans de nombreux grands projets et soumises aux contraintes financières que l'on sait (y compris et en particulier en matière de ressources humaines), ne sont pas en mesure d'absorber un flux aussi important d'initiatives et pétitions, souvent ambitieuses et grandes consommatrices de ressources, à tout le moins pas dans les courts délais prévus par la réglementation.

5. Motions

5.1 Administration générale

1. Alain Hubler – Un péage urbain pour financer la gratuité des tl : étude d’une solution écologique et sociale

Rappel : Déposée le 5 octobre 2004, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 7 juin 2005. Le 24 novembre 2009, le Conseil communal a refusé la réponse faite dans le rapport-préavis N° 2009/07. Le délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : Un rapport-préavis portant sur un ensemble de motions, postulats et pétitions en matière de transports publics est en cours de préparation. Il répondra en bloc à ces interventions, dont plusieurs portent sur des sujets voisins ou connexes.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 30 juin 2013.

2. Fabrice Ghelfi – Pour la présentation, avant la fin de la législature, d’un rapport-préavis exposant la vision municipale des enjeux de la politique régionale

Rappel : Déposée le 19 mai 2009, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le même jour. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : Le rapport demandé par la Commission permanente de politique régionale sur la vision et les intentions de la Municipalité en matière de politique régionale est en cours de préparation. Ce rapport-préavis sera soumis à la Municipalité pour fin 2012, puis transmis au Conseil communal. Il répondra également à la motion en question.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 mars 2013.

3. Gilles Meystre – Pour une information systématique et régulière des jeunes et des étrangers relative à leurs droits et devoirs civiques

Rappel : Déposée le 10 mars 2009, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 1^{er} juin 2010. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2011.

Avancement du traitement : Il a été décidé de répondre, dans un même rapport-préavis, à cette motion, à celle de Mme Solange Peters « Pour une information des électrices et des électeurs de nationalité étrangère » (voir N° 7) et au postulat de M. Jean Tschopp « Aux urnes citoyens ! » (voir N° 43). La rédaction est en cours.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 mars 2013.

4. Rebecca Ruiz – Places d’apprentissage : atteindre les 5 %

Rappel : Déposée le 27 avril 2010, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 1^{er} juin 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à cette motion par son rapport-préavis N° 2012/32 du 5 juillet 2012.

Proposition : Cette motion doit être retirée de la liste des objets en cours de traitement.

5. Evelyn Knecht – Rétablir la ligne 2 jusqu’à la Bourdonnette

Rappel : Déposée le 1^{er} juin 2010, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 7 juin 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : Un rapport-préavis portant sur un ensemble de motions, postulats et pétitions en matière de transports publics est en cours de préparation. Il répondra en bloc à ces interventions, dont plusieurs portent sur des sujets voisins ou connexes.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 30 juin 2013.

6. Axel Marion – Pour une politique d’agglomération mieux gouvernée et mieux coordonnée

Rappel : Déposée le 18 janvier 2011, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 20 juin 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : Le rapport demandé par la Commission permanente de politique régionale sur la vision et les intentions de la Municipalité en matière de politique régionale est en cours de préparation. Ce rapport-préavis sera soumis à la Municipalité pour fin 2012, puis transmis au Conseil communal. Il répondra également à la motion en question.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 mars 2013.

7. Solange Peters – Pour une information des électrices et des électeurs de nationalité étrangère

Rappel : Déposée le 12 octobre 2010, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 27 septembre 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2012.

Avancement du traitement : Il a été décidé de répondre, dans un même rapport-préavis, à cette motion, à celle de M. Gilles Meystre « Pour une information systématique et régulière des jeunes et des étrangers relative à leurs droits et devoirs civiques » (voir N° 3) et au postulat de M. Jean Tschopp « Aux urnes citoyens ! » (voir N° 43). La rédaction est en cours.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 mars 2013.

8. Jean-François Cachin – Inégalités de traitement – Règlement pour la Municipalité de Lausanne – Modification de l’article 32 « Traitements et restitutions des indemnités »

Rappel : Déposée le 22 novembre 2011, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 20 juin 2012. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2013.

Avancement du traitement : L’étude de cette motion est en cours.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

5.2 Sécurité publique et sports

9. Yves-André Cavin – Réorganisation du SSI, un statut pour les sapeurs-pompiers professionnels et une révision du RSSI pour les sapeurs-pompiers volontaires

Rappel : Déposée le 15 mai 2007, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 11 novembre 2008. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2012.

Avancement du traitement : En acceptant les conclusions du rapport-préavis N° 2010/48, le Conseil communal a, dans sa séance du 1^{er} février 2011, accepté les réponses municipales aux deux premières demandes formulées par M. Yves-André Cavin. S’agissant de la réponse à la troisième demande, il convient de relever, en premier lieu, que la nouvelle loi sur le service de défense contre l’incendie et de secours (LSDIS), ainsi que son règlement d’application, sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Toutefois, comme déjà annoncé, la procédure de révision du règlement du service de secours et d’incendie de la Ville n’a pas pu être conduite dans le délai d’un an à compter de l’entrée en vigueur de la nouvelle LSDIS. En effet, quand bien même la rédaction du nouveau texte réglementaire est actuellement bien avancée, il y aura lieu de soumettre ledit texte à l’appréciation des services concernés du Canton de Vaud et de l’Etablissement cantonal d’assurance et, bien évidemment, de tenir compte de leurs éventuelles remarques et suggestions.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 mars 2013.

10. Jacques Pernet – Ports d'Ouchy et de Vidy : nos locataires n'ont-ils pas droit à des estacades sécurisées ?

Rappel : Déposée le 9 juin 2009, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 2 mars 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2012.

Avancement du traitement : S'agissant d'aménagements directement en lien avec les travaux de modernisation des ports de petite batellerie décrits dans le rapport-préavis N° 2007/44, il a été admis que le solde disponible sur les crédits octroyés pour accomplir ces travaux, à savoir environ 400'000 francs, serait utilisé pour financer la sécurisation des estacades et des digues. Une communication sera prochainement adressée à la Commission permanente des finances à ce sujet. Cela étant, alors que le projet d'aménagement soumis à l'enquête publique n'a suscité aucune opposition, la Commission cantonale des rives du lac a émis diverses critiques à son endroit. Après réexamen, elle a fini par l'admettre, mais ces atermoiements ont généré un important retard dans la réalisation dudit projet. Finalement, les travaux ont pu être réalisés pour la saison de navigation 2012. Toutefois, divers ajustements et compléments devant encore être apportés aux installations mises en place, la réponse à cette intervention figurera dans un prochain rapport-préavis « multipack » de Sécurité publique et sports, dont la sortie est prévue dans le courant du premier semestre de 2013.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 30 juin 2013.

11. Claude-Alain Voiblet – La présence régulière d'armes dans les rues de la ville ne doit pas devenir une fatalité

Rappel : Déposée le 1^{er} juin 2010, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 13 avril 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 avril 2012.

Avancement du traitement : La réponse à cette intervention, qui figurera dans un rapport-préavis répondant également aux postulats de M. Philippe Jacquat « Pour qu'une altercation de préau ne se termine pas au couteau » (voir N° 51) et de M. Claude-Alain Voiblet « Invitons nos citoyens à rendre définitivement les armes » (voir N° 57), est encore en cours de rédaction. De fait, celle-ci prend plus de temps que prévu, en raison de divers éléments complémentaires à réunir.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 mars 2013.

5.3 Culture et logement

12. Grégoire Junod – Pour la création d'un passeport culturel et sportif à Lausanne

Rappel : Déposée le 11 juin 2002, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 1^{er} juillet 2002. Son traitement est actuellement suspendu.

Avancement du traitement : Le traitement de cette motion est suspendu dans l'attente de la loi cantonale sur la culture dont l'adoption est imminente. La Municipalité propose, en l'état, de confirmer la suspension du traitement de cette motion. En fonction de l'avancée des débats cantonaux, la réponse sera intégrée dans le nouveau rapport-préavis de politique culturelle attendu à fin juin 2013.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de confirmer la suspension du traitement de cette motion.

13. Christina Maier – Un projet pour sauver la Maison du Désert

Rappel : Déposée le 26 avril 2005, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 17 mai 2006. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2013.

Avancement du traitement : La Municipalité a transmis cet objet en 2011 à Enfance, jeunesse et cohésion sociale (EJCS) pour réaliser une Maison de quartier. Elle a demandé de suspendre le traitement de cette motion jusqu'à la sortie du rapport-préavis qui sera rédigé sous la responsabilité d'EJCS courant 2013.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

14. Gilles Meystre – Pour un PALM culturel

Rappel : Déposée le 17 juin 2008, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 15 septembre 2009. Son traitement est actuellement suspendu.

Avancement du traitement : Le traitement de cette motion est suspendu dans l'attente de la loi cantonale sur la culture dont l'adoption est imminente. La Municipalité propose, en l'état, de confirmer la suspension du traitement de cette motion. En fonction de l'avancée des débats cantonaux, la réponse sera intégrée dans le nouveau rapport-préavis de politique culturelle attendu à fin juin 2013.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de confirmer la suspension du traitement de cette motion.

15. Gilles Meystre – Les conventions de subventionnement : pour des relations durables entre la ville et ses acteurs culturels basées sur la transparence et le partenariat

Rappel : Déposée le 1^{er} juin 2010, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 13 septembre 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2012.

Avancement du traitement : La rédaction de la réponse à cette motion est en cours. Elle sera intégrée dans le nouveau rapport-préavis de politique culturelle attendu à fin juin 2013.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 30 juin 2013.

16. Guy Gaudard – Cautionnons ... ce qui doit l'être

Rappel : Déposée le 31 août 2010, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 20 mars 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2013.

Avancement du traitement : La rédaction de la réponse à cette motion est en cours.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

17. Isabelle Truan – Critères d'attribution et conditions locatives du patrimoine de la Ville de Lausanne

Rappel : Déposée le 22 février 2011, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 20 mars 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2013.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à cette motion par son rapport-préavis N° 2012/40 du 6 septembre 2012.

Proposition : Cette motion doit être retirée de la liste des objets en cours de traitement.

18. Benoît Gaillard – Pour une politique lausannoise du logement des jeunes en formation

Rappel : Déposée le 27 septembre 2011, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 22 mai 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 mai 2013.

Avancement du traitement : La rédaction de la réponse à cette motion est en cours.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

5.4 Travaux

19. Magali Zürcher – L'ouverture des Portes de Saint-François : l'occasion de redonner la rue Pépinet aux piétons !

Rappel : Déposée le 3 octobre 2006, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 11 décembre 2007. Le 13 septembre 2011, le Conseil communal a refusé la réponse faite dans le rapport-préavis N° 2010/32. Le délai de réponse est fixé au 31 décembre 2012.

Avancement du traitement : Dans le cadre des axes forts de transports publics urbain (AFTPU), il est prévu d'instaurer une zone de rencontre à la rue Pépinet. Cet objet sera traité dans le cadre du rapport-préavis « multipack » de Travaux consacré à la mobilité en ville de Lausanne en automne 2012.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

20. Alain Hubler – Microm5 : un micro-mé debate pour le Vallon

Rappel : Déposée le 4 septembre 2007, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 7 octobre 2008. Le 1^{er} février 2011, le Conseil communal a refusé la réponse faite dans le rapport-préavis N° 2010/2. Le délai de réponse est fixé au 31 décembre 2012.

Avancement du traitement : L'étude complémentaire demandée est aujourd'hui achevée et les principales propositions ont été analysées par les services concernés. Cet objet sera traité dans le cadre du rapport-préavis « multipack » de Travaux consacré à la mobilité en ville de Lausanne en automne 2012.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

21. Giampiero Trezzini – Pour un tramway passant par la rue Centrale, la place du Tunnel et l'avenue de la Borde

Rappel : Déposée le 25 novembre 2008, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 24 novembre 2009. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2012.

Avancement du traitement : Les études d'avant-projet liées aux variantes de la desserte Nord (Blécherette) sont achevées. La variante du métro m3 a été retenue suite aux différentes analyses multicritères. Cet objet sera traité dans le cadre du rapport-préavis « multipack » de Travaux consacré à la mobilité en ville de Lausanne en automne 2012.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

5.5 Enfance, jeunesse et cohésion sociale

22. Diane Gilliard – Pour une étude visant à la création d'une maison des associations lausannoises

Rappel : Déposée le 20 mars 2001, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 19 mars 2002. Le 26 février 2008, le Conseil communal a refusé la réponse faite dans le rapport-préavis N° 2007/22. Le délai de réponse à la motion est fixé au 31 août 2012.

Avancement du traitement : La rédaction du rapport-préavis est en cours et il sera prochainement présenté à la Municipalité.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 mars 2013.

23. Gilles Meystre – Analyse détaillée des besoins en matière de salles à disposition des sociétés locales

Rappel : Déposée le 5 décembre 2006, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 27 mars 2007. Son délai de réponse est fixé au 31 août 2012.

Avancement du traitement : La rédaction du rapport-préavis est en cours et il sera prochainement présenté à la Municipalité.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 mars 2013.

24. Pierre-Yves Oppikofer – Soutien de la Ville de Lausanne au projet pilote « Mentorat Emploi Migrants » de l'Entraide protestante suisse pour l'insertion professionnelle des migrants

Rappel : Déposée le 15 février 2011, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 6 mars 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2013.

Avancement du traitement : La rédaction du rapport-préavis est presque terminée. Un certain nombre de consultations auprès de différents services de l'administration doit toutefois encore être effectué.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

5.6 Finances et patrimoine vert

25. Alain Hubler – Du gaz ? De l'air ! (bis)

Rappel : Déposée le 20 janvier 2009, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 30 juin 2009. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2012.

Avancement du traitement : La Commission d'achats de la Ville (CAV), pilotée par le Service achat & logistique Ville (SALV), a créé un groupe de travail « Véhicules » qui a élaboré des critères d'achat standardisés, prenant en compte des critères environnementaux. Des mesures de soutien ciblées permettant d'accélérer le renouvellement d'un parc de véhicules vieillissant par des véhicules aux motorisations alternatives peu polluantes doivent encore être définies. La réponse à cette motion est coordonnée avec celle au postulat de M. Guy Gaudard « Bornes de charge pour véhicules électriques à 4 roues » (voir N° 131) ; elles seront présentées dans un même rapport-préavis.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 mars 2013.

26. Pierre-Antoine Hildbrand – Pour un règlement lausannois sur les participations de la Ville, plus de transparence et de responsabilités

Rappel : Déposée le 8 décembre 2009, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 1^{er} février 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : Sur la base de la loi sur les participations de l'Etat et des communes à des personnes morales, ainsi qu'en fonction de l'audit de la Cour des comptes sur la gestion des participations financières, la Municipalité répondra à la proposition de M. Hildbrand.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 mars 2013.

27. Sylvianne Bergmann – Du miel labellisé « capitale olympique »

Rappel : Déposée le 15 février 2011, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 6 mars 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2013.

Avancement du traitement : Le traitement de cette motion est en cours et le délai de réponse sera vraisemblablement respecté.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

28. Graziella Schaller – Des toits publics pour « Le miel des toits de Lausanne »

Rappel : Déposée le 22 février 2011, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 6 mars 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2013.

Avancement du traitement : Le traitement de cette motion est en cours et le délai de réponse sera vraisemblablement respecté.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

29. Roland Ostermann – Quel avenir pour le domaine agricole de Rovéréaz ?

Rappel : Déposée le 24 mai 2011, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 24 avril 2012. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2013.

Avancement du traitement : Le traitement de cette motion est en cours.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

5.7 Services industriels

30. Pierre-Antoine Hildbrand – Réseaux électriques lausannois intelligents : un vrai pas vers la « société à 2000 watts »

Rappel : Déposée le 1^{er} septembre 2009, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 27 avril 2010. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2012.

Avancement du traitement : Un projet de réseau électrique intelligent (« smart grid ») implique de connaître de façon détaillée et en tout temps la consommation et la production d'énergie échangée sur le réseau de distribution, afin de pouvoir agir à distance sur celles-ci pour assurer l'équilibre optimal entre l'offre et la demande d'énergie. L'élément de base de ce concept est le compteur intelligent communicant (« smart meter »). Il s'agit donc dans un premier temps de remplacer les compteurs des clients des Services industriels et de les relier à une plateforme informatique pour leur suivi centralisé. A terme, l'ensemble de l'opération représente un montant financier important, de l'ordre de cinquante à huitante millions de francs probablement. Le compteur intelligent permet d'envisager d'orienter le comportement des consommateurs, en lui indiquant par un système de suivi et d'information l'état de sa consommation. En la matière, les tout premiers pas d'un projet pilote ont été franchis en juin 2012 dans le quartier des Boveresses et de Praz-Séchaud. Le projet a obtenu un soutien de la Confédération dans le cadre des appels d'offre pour l'efficacité énergétique prévus par la loi sur l'énergie (LEne). Le système de suivi et d'information basé sur des indicateurs de performance énergétiques développés dans le cadre du projet Green E-value en 2011 (implémentation du smart metering sur sept bâtiments en partenariat avec le fonds immobilier RealStone, neo technologies et Signa-Terre) sera repris. Le financement du projet sera sollicité auprès du Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables. Le projet sera ensuite soumis au Conseil communal et fournira également une première réponse à la très vaste motion de M. Hildbrand.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 30 juin 2013.

6. Postulats

6.1 Administration générale

31. Marlène Bérard – Enfin le paiement par sms des parkings, places de parc, titres de transport et amendes d'ordre

Rappel : Déposé le 7 novembre 2006, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 27 mars 2007. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : Un rapport-préavis portant sur un ensemble de motions, postulats et pétitions en matière de transports publics est en cours de préparation. Il répondra en bloc à ces interventions, dont plusieurs portent sur des sujets voisins ou connexes.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2013.

32. Elisabeth Müller – En route pour l’Hermitage et Sauvabelin, durablement

Rappel : Déposé le 15 mai 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 20 mai 2008. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : Un rapport-préavis portant sur un ensemble de motions, postulats et pétitions en matière de transports publics est en cours de préparation. Il répondra en bloc à ces interventions, dont plusieurs portent sur des sujets voisins ou connexes.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2013.

33. Florence Germond – Pour une certification d’égalité salariale entre femmes et hommes de la Ville de Lausanne

Rappel : Déposé le 16 mars 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 11 mai 2010. Son traitement est actuellement suspendu.

Avancement du traitement : Ce postulat ne pourra être traité qu’à la fin du projet Equitas, ce que le Conseil communal a admis en suspendant son traitement.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de confirmer la suspension du traitement de ce postulat.

34. Elisabeth Müller – Pour une étude du commerce indépendant à Lausanne

Rappel : Déposé le 8 décembre 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 18 janvier 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : La réponse à ce postulat implique des dépenses importantes. Avant de se prononcer sur l’opportunité de cette démarche, la Municipalité a souhaité solder les suites de la taxe sur le city management, affaire en cours. Une réponse sera soumise au Conseil communal par la Municipalité d’ici la fin 2012.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

35. David Payot – La sécurité est l’affaire du public

Rappel : Déposé le 11 mai 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 22 février 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : Ce postulat a connu un changement d’attribution, transféré de Sécurité publique et sports à Administration générale. Le travail d’investigation est par ailleurs d’une certaine importance et n’est pas terminé.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2013.

36. Charles-Denis Perrin – Le développement durable c’est aussi... une administration qui peut travailler dans les meilleures conditions possibles... et des usagers satisfaits

Rappel : Déposé le 16 février 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 12 avril 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2011.

Avancement du traitement : La Municipalité a décidé de répondre à ce postulat dans le cadre du rapport-préavis « Bien-être au travail » en préparation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2013.

37. Jean Tschopp – Favoriser l'intégration professionnelle des personnes handicapées

Rappel : Déposé le 11 mai 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 12 avril 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à ce postulat par son rapport-préavis N° 2012/39 du 6 septembre 2012.

Proposition : Ce postulat doit être retiré de la liste des objets en cours de traitement

38. Fabrice Ghelfi – Lutter contre le chômage et promouvoir l'économie lausannoise par un nouveau partenariat public-privé

Rappel : Déposé le 13 avril 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 12 avril 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : Le Service du développement de la Ville et de la communication prépare un rapport-préavis portant sur diverses interventions dans le domaine économique, en particulier pour traiter de ce postulat. Le nombre des questions posées et des voies suggérées génère un travail d'examen important et approfondi. La réponse sera soumise au Conseil communal par la Municipalité d'ici le printemps 2013.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2013.

39. Charles-Denis Perrin – De la micro informatique sans macro crédit ?

Rappel : Déposé le 8 décembre 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 12 avril 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : Le chef du Service d'organisation et d'informatique a quitté ses fonctions le 28 février 2012 et son successeur est arrivé le 1^{er} mai 2012. Il a entrepris l'élaboration du nouveau schéma directeur informatique en vue de fixer les orientations de la politique informatique communale pour les cinq prochaines années. Bon nombre d'éléments de réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin seront extraits du nouveau schéma directeur.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

40. Yves-André Cavin – Pour l'acquisition de rames supplémentaires pour le métro m2

Rappel : Déposé le 31 août 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 24 mai 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 mai 2012.

Avancement du traitement : Un rapport-préavis portant sur un ensemble de motions, postulats et pétitions en matière de transports publics est en cours de préparation. Il répondra en bloc à ces interventions, dont plusieurs portent sur des sujets voisins ou connexes.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2013.

41. Françoise Longchamp – Responsabilisons les délinquants mineurs par l'introduction à Lausanne de la « Commission extrajudiciaire »

Rappel : Déposé le 12 octobre 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 1^{er} juin 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2012.

Avancement du traitement : Le traitement de ce postulat est en cours. La surcharge de travail du service responsable du traitement n'a pas permis de respecter le délai, mais les investigations nécessaires sont terminées et la Municipalité pourra prochainement présenter son rapport-préavis. Pour le bon ordre, le délai de réponse au postulat doit en conséquence être différé.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2012.

42. Evelyne Knecht – LACI « mesure sparadrap 1 » : Premier emploi

Rappel : Déposé le 18 janvier 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 6 mars 2012. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2012.

Avancement du traitement : Une réponse à ce postulat sera comprise dans celle apportée au postulat de M. Pierre-Yves Oppikoffer « Pour un plan d'action communal en faveur de l'emploi et de soutien à l'insertion professionnelle » (voir N° 120).

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

43. Jean Tschopp – Aux urnes citoyens !

Rappel : Déposé le 12 avril 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 20 mars 2012. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2012.

Avancement du traitement : Il a été décidé de répondre, dans un même rapport-préavis, à ce postulat, à la motion de M. Gilles Meystre « Pour une information systématique et régulière des jeunes et des étrangers relative à leurs droits et devoirs civiques » (voir N° 3) et à celle de Mme Solange Peters « Pour une information des électrices et des électeurs de nationalité étrangère » (voir N° 7). La rédaction est en cours.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

44. Pierre-Yves Oppikoffer – Mesures pour lever les écueils persistants de l'évolution et de la mobilité professionnelle du personnel communal

Rappel : Déposé le 12 avril 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 24 avril 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 octobre 2012.

Avancement du traitement : Compte tenu du nombre de projets en cours au Service du personnel, un délai supplémentaire est nécessaire pour pouvoir répondre à ce postulat.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 septembre 2013.

45. Julien Sansonnens – Vers un soutien de la ville à l'économie sociale et solidaire (ESS)

Rappel : Déposé le 8 novembre 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 22 mai 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 mai 2013.

Avancement du traitement : Le Service du développement de la Ville et de la communication prépare un rapport-préavis portant sur diverses interventions dans le domaine économique, en particulier pour traiter de ce postulat. Le nombre des questions posées et des voies suggérées génère un travail d'examen important et approfondi. La réponse sera soumise au Conseil communal par la Municipalité d'ici le printemps 2013.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2013.

6.2 Sécurité publique et sports

46. Guy Gaudard – Pour une ouverture journalière annuelle du restaurant de la piscine de Bellerive

Rappel : Déposé le 8 avril 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 7 octobre 2008. Le 13 avril 2010, le Conseil communal a refusé la réponse faite dans le rapport-préavis N° 2009/67. Le délai de réponse est fixé au 31 mars 2012.

Avancement du traitement : Lors de l'étude du rapport-préavis N° 2009/67, le Conseil communal a non seulement refusé la réponse municipale au postulat de M. Gaudard, mais également ajouté deux nouvelles conclusions, dont l'une demande l'étude de la possibilité de mener le nouvel ascenseur jusqu'au niveau du restaurant, et l'autre requiert la création d'une

caisse de plain-pied à l'ouest de la piscine. Peu après, il a pris en considération le postulat de M. François Huguenet « N'ayant pas pour vocation de décrocher une étoile, le restaurant de la piscine de Bellerive doit redescendre sur terre » (voir N° 50). Pour des raisons de cohérence, la réponse à ces deux postulats et l'exposé des suites données aux deux nouvelles conclusions doivent être inclus dans un seul et même rapport-préavis. Dit rapport-préavis est rédigé. Cependant, avant qu'il puisse être soumis au Conseil communal, quelques vérifications s'avèrent encore nécessaires.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 novembre 2012.

47. Roland Rapaz – Un centre d'escalade en salle (mur de grimpe) à Lausanne

Rappel : Déposé le 28 octobre 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 19 mai 2009. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2011.

Avancement du traitement : La réponse à cette intervention faisait partie intégrante du rapport-préavis N° 2011/41. Toutefois, lors de la séance du Conseil communal du 20 juin 2012, la Municipalité a décidé, en raison de la nécessité de poursuivre les réflexions portant sur les éléments financiers du projet Métamorphose, de la retirer. La réponse définitive au postulat de M. Rapaz dépendra des options qui seront définies dans le cadre de l'optimisation du projet Métamorphose.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de suspendre le traitement de ce postulat.

48. Jean-François Cachin – Oui à une centralisation des activités sportives de tir à Vernand

Rappel : Déposé le 19 mai 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 2 mars 2010. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : La Municipalité désire répondre favorablement à cette initiative visant au regroupement de l'ensemble des activités liées au tir sportif sur un site unique, à savoir Vernand. Toutefois, outre les aspects techniques d'un tel regroupement qu'une première série d'études a estimé réalisable, il convient d'étudier les incidences du développement de l'ensemble du secteur de Vernand (y compris les projets des communes limitrophes) sur une installation aussi particulière qu'un stand de tir, la densification des transports publics depuis Lausanne en direction du Gros-de-Vaud, essentielle pour l'avenir du tir sportif auprès des jeunes, et les questions liées à la protection des sols. Or, actuellement, toutes ces études n'en sont qu'à leurs débuts. Il convient, par conséquent, d'attendre qu'elles aboutissent, avant de pouvoir répondre définitivement au postulat de M. Jean-François Cachin. La Municipalité estime, néanmoins que les travaux nécessaires pourraient être réalisés entre 2017 et 2018 (présentation d'une demande de crédit d'investissement du patrimoine administratif au Conseil communal en 2017) et a, dans cette optique, décidé d'inscrire un montant de deux millions de francs au plan des investissements pour les années 2017 à 2020.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de suspendre le traitement de ce postulat.

49. Benoît Biéler – Pour une extension raisonnable des heures d'ouverture de la piscine de Mon-Repos

Rappel : Déposé le 27 avril 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 1^{er} juin 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2011.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à ce postulat par son rapport-préavis N° 2012/37 du 16 août 2012.

Proposition : Ce postulat doit être retiré de la liste des objets en cours de traitement.

50. François Huguenet – N’ayant pas pour vocation de décrocher une étoile, le restaurant de la piscine de Bellerive doit redescendre sur terre

Rappel : Déposé le 13 avril 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 1^{er} juin 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2012.

Avancement du traitement : Pour des raisons de cohérence, la réponse à ce postulat et celle à celui de M. Guy Gaudard « Pour une ouverture journalière annuelle du restaurant de la piscine de Bellerive » (voir N° 46) doivent être incluses dans un seul et même rapport-préavis. Dit rapport-préavis est rédigé. Cependant, avant qu’il puisse être soumis au Conseil communal, quelques vérifications s’avèrent encore nécessaires.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 novembre 2012.

51. Philippe Jacquat – Pour qu’une altercation de préau ne termine pas au couteau

Rappel : Déposé le 27 octobre 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 14 septembre 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2012.

Avancement du traitement : La réponse à cette intervention, qui figurera dans un rapport-préavis répondant également à la motion de M. Claude-Alain Voiblet « La présence d’armes dans les rues de la ville ne doit pas devenir une fatalité » (voir N° 11) et au postulat de M. Claude-Alain Voiblet « Invitons nos citoyens à rendre définitivement les armes » (voir N° 57), est encore en cours de rédaction. De fait, celle-ci prend plus de temps que prévu, en raison de divers éléments complémentaires à réunir.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

52. Fabrice Ghelfi – Pour une vision globale, prospective et sereine des effectifs de la police municipale lausannoise

Rappel : Déposé le 24 novembre 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 12 octobre 2010. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : La réponse à cette intervention, qui figurera dans un rapport-préavis répondant également aux postulats de Mme Natacha Litzistorf « Pour une politique de sécurité urbaine à Lausanne » (voir N° 55) et de M. Pierre Oberson « Croissance de la criminalité : aujourd’hui une nouvelle augmentation du nombre de policiers dans nos rues s’impose » (voir N° 59), est encore en cours de rédaction.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

53. Claude-Alain Voiblet – La tranquillité de la vie nocturne lausannoise ne commence-t-elle pas déjà par une gestion professionnelle de la sécurité dans les établissements publics

Rappel : Déposé le 10 novembre 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 9 novembre 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2012.

Avancement du traitement : La réponse à cette intervention, qui figurera dans un rapport-préavis intitulé « Vie nocturne bis », répondant également au postulat de M. Alain Hubler « Et si on rétablissait la clause du besoin ? » (voir N° 56), est en cours de rédaction. L’achèvement de celle-ci dépend d’éléments encore attendus au sujet de l’organisation des cours à dispenser aux agents de sécurité.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

54. Sophie Michaud Gigon – Waterpolo à Lausanne : une discipline olympique qui a besoin d'eau

Rappel : Déposé le 23 novembre 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 18 janvier 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2011.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à ce postulat par son rapport-préavis N° 2012/37 du 16 août 2012.

Proposition : Ce postulat doit être retiré de la liste des objets en cours de traitement.

55. Natacha Litzistorf – Pour une politique de sécurité urbaine à Lausanne

Rappel : Déposé le 2 février 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 15 février 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : La réponse à cette intervention, qui figurera dans un rapport-préavis répondant également aux postulats de M. Fabrice Ghelfi « Pour une vision globale, prospective et sereine des effectifs de la police municipale lausannoise » (voir N° 52) et de M. Pierre Oberson « Croissance de la criminalité : aujourd'hui une nouvelle augmentation du nombre de policiers dans nos rues s'impose » (voir N° 59), est encore en cours de rédaction.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

56. Alain Hubler – Et si on rétablissait la clause du besoin ?

Rappel : Déposé le 27 avril 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 12 avril 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2012.

Avancement du traitement : La réponse à cette intervention, qui figurera dans un rapport-préavis intitulé « Vie nocturne bis », répondant également au postulat de M. Claude-Alain Voiblet – La tranquillité de la vie nocturne lausannoise ne commence-t-elle pas déjà par une gestion professionnelle de la sécurité dans les établissements publics » (voir N° 53), est en cours de rédaction. L'achèvement de celle-ci dépend d'éléments encore attendus au sujet de l'organisation des cours à dispenser aux agents de sécurité.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

57. Claude-Alain Voiblet – Invitons nos citoyens à rendre définitivement les armes

Rappel : Déposé le 24 mai 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 1^{er} juin 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2012.

Avancement du traitement : La réponse à cette intervention, qui figurera dans un rapport-préavis répondant également à la motion de M. Claude-Alain Voiblet « La présence d'armes dans les rues de la ville ne doit pas devenir une fatalité » (voir N° 11) et au postulat de M. Philippe Jacquat « Pour qu'une altercation de préau ne termine pas au couteau » (voir N° 51), est encore en cours de rédaction. De fait, celle-ci prend plus de temps que prévu, en raison de divers éléments complémentaires à réunir.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

58. Jacques Pernet – Etude de la pose de candidature de Lausanne-Ensemble avec le Canton – pour l'organisation des Jeux olympiques de la Jeunesse d'une prochaine olympiade

Rappel : Déposé le 12 octobre 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 13 septembre 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2012.

Avancement du traitement : La faisabilité d'une candidature lausannoise à l'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse a fait l'objet d'études, dont les conclusions indiquent que Lausanne serait à même, dans le cadre d'une candidature élargie au canton de Vaud et portant sur les Jeux d'hiver de la jeunesse, d'organiser une telle manifestation. Cependant, dans le

même temps, « Swiss Olympic », organe faîtière du sport suisse et comité national olympique, a décidé de soutenir une candidature suisse, plus particulièrement celle des Grisons, à l'organisation des Jeux olympiques d'hiver de 2022. Le comité de candidature « Grisons 2022 » a publié son rapport de faisabilité à fin août, puis le peuple du canton des Grisons sera appelé à donner son avis le 3 mars 2013. En cas d'acceptation, le projet sera examiné par le Conseil fédéral et les Chambres fédérales. Le dépôt des candidatures pour l'organisation des Jeux olympiques d'hiver de 2022 doit se faire au plus tard en septembre 2013. « Swiss Olympic » et la Confédération donnant la priorité aux Jeux olympiques, la Municipalité, de concert avec les autorités cantonales et les milieux intéressés, a décidé d'attendre le résultat de la votation populaire dans les Grisons avant d'aller plus avant dans l'étude d'une candidature lausannoise à l'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse et la rédaction d'une réponse au postulat de M. Jacques Pernet.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 septembre 2013.

59. Pierre Oberson – Croissance de la criminalité : aujourd'hui une nouvelle augmentation du nombre de policiers dans nos rues s'impose

Rappel : Déposé 13 septembre 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 27 septembre 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2012.

Avancement du traitement : La réponse à cette intervention, qui figurera dans un rapport-préavis répondant également aux postulats de M. Fabrice Ghelfi « Pour une vision globale, prospective et sereine des effectifs de la police municipale lausannoise » (voir N° 52) et de Mme Natacha Litzistorf « Pour une politique de sécurité urbaine à Lausanne » (voir N° 55), est encore en cours de rédaction.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

60. Rebecca Ruiz – Pour l'implantation d'un centre de dégrisement avec surveillance médicale à Lausanne

Rappel : Déposé le 18 janvier 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 27 septembre 2011. Son délai de réponse est fixé 31 mars 2012.

Avancement du traitement : La rédaction du rapport-préavis répondant à cette intervention a pris un peu de retard en raison de la nécessaire coordination avec le milieu médical.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

61. Mathieu Blanc – Ecologique, économique et social : encourageons le boat sharing !

Rappel : Déposé le 30 août 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 24 avril 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 octobre 2012.

Avancement du traitement : La rédaction du rapport-préavis répondant à cette intervention est en cours. Elle ne pourra néanmoins pas, s'avérant plus complexe que prévu, être achevée dans le délai imparti.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2013.

62. Mathieu Blanc – Pour l'instauration de mesures d'éloignement permettant aux Lausannois de se réappropriier le domaine public !

Rappel : Déposé le 12 octobre 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 8 mai 2012. Son délai de réponse est fixé au 30 novembre 2012.

Avancement du traitement : La rédaction du rapport-préavis répondant à cette intervention prendra un peu plus de temps que prévu. En effet, elle nécessite une coordination avec d'autres rapports-préavis en cours d'élaboration (rapports-préavis relatifs au problème de la

place de la Riponne et à celui de la vente de stupéfiants en rue). Par ailleurs, une coordination est nécessaire avec divers services du Canton. Des démarches ont été initiées avec une délégation du Conseil d'Etat.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2013.

63. Jean-Luc Laurent – Une solution durable de réaménagement du sud-est de la place de la Riponne pour rendre le site aux habitants de Lausanne et rétablir un état sanitaire acceptable

Rappel : Déposé le 27 septembre 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 5 juin 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2012.

Avancement du traitement : La réponse à cette intervention, qui figurera dans un rapport-préavis répondant également au postulat de M. Mathieu Blanc « Le nord de la Riponne doit aussi être protégé ! » (voir N° 64) et à la pétition de M. Eric Oberti « Pour que le « balcon » de la Riponne soit accessible à tous et que le nord de cette place redevienne convivial » (voir N° 143), est en cours de rédaction.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

64. Mathieu Blanc – Le nord de la place de la Riponne doit aussi être protégé !

Rappel : Déposé le 11 octobre 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 5 juin 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2012.

Avancement du traitement : La réponse à cette intervention, qui figurera dans un rapport-préavis répondant également au postulat de M. Jean-Luc Laurent « Une solution durable de réaménagement du sud-est de la place de la Riponne pour rendre le site aux habitants de Lausanne et rétablir un état sanitaire acceptable » (voir N° 63) et à la pétition de M. Eric Oberti « Pour que le « balcon » de la Riponne soit accessible à tous et que le nord de cette place redevienne convivial » (voir N° 143), est en cours de rédaction.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

65. Mathieu Blanc – Plus de paix pour les Lausannois et plus de pression pour les dealers !

Rappel : Déposé le 20 juin 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 20 juin 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2012.

Avancement du traitement : La réponse à cette intervention, qui figurera dans un rapport-préavis répondant également au postulat de Mme Rebecca Ruiz « Trafic de rue à Lausanne : entraver les zones de deal durables dans les quartiers d'habitation » (voir N° 66), est en cours de rédaction. Celle-ci apparaissant plus longue que prévu, l'octroi d'un délai supplémentaire s'avère nécessaire. Une meilleure coordination a été initiée avec divers services du Canton pour apporter des réponses rapides à la situation préoccupante.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 septembre 2013.

66. Rebecca Ruiz – Trafic de rue à Lausanne : entraver les zones de deal durables dans les quartiers d'habitation

Rappel : Déposé le 20 juin 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 20 juin 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2012.

Avancement du traitement : La réponse à cette intervention, qui figurera dans un rapport-préavis répondant également au postulat de M. Mathieu Blanc « Plus de paix pour les Lausannois et plus de pression pour les dealers ! » (voir N° 65), est en cours de rédaction. Celle-ci apparaissant plus longue que prévu, l'octroi d'un délai supplémentaire s'avère

nécessaire. Une meilleure coordination a été initiée avec divers services du Canton pour apporter des réponses rapides à la situation préoccupante.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 septembre 2013.

6.3 Culture et logement

67. Claire Attinger – La fête de l'art contemporain à Lausanne

Rappel : Déposé le 15 mai 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 6 novembre 2007. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : La rédaction de la réponse à ce postulat est en voie de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2013.

68. Elisabeth Müller – Un meilleur accueil des promeneurs à Sauvabelin

Rappel : Déposé le 5 février 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 22 avril 2008. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2012.

Avancement du traitement : Le traitement de ce postulat a été scindé entre le Service du logement et des gérances (SLG), pour les aspects liés au restaurant et à la pinte à fromage, et le Service des parcs et domaines (SPADOM), en ce qui concerne les aménagements des rives du lac et l'assainissement de celui-ci. Alors que le SPADOM avance dans l'établissement du projet de réaménagement des rives du lac ainsi que son curage, qui fera l'objet d'un rapport-préavis prévu pour le printemps 2013, le SLG a dû reporter la planification des interventions sur le restaurant et la pinte à fromage en raison des contraintes budgétaires du plan d'investissements. Malgré ce report, l'exploitation de ces établissements très populaires va pouvoir se poursuivre dans les conditions actuelles moyennant quelques travaux de réfection qui seront pris en charge par le budget de fonctionnement. Il sera répondu au postulat dans le cadre du futur rapport-préavis.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2013.

69. Rebecca Ruiz – Un passeport culturel pour les jeunes de 15 à 25 ans

Rappel : Déposé le 2 octobre 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 11 novembre 2008. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : Compte tenu du caractère intercommunal de la réflexion menée en vue de répondre à ce postulat, son traitement s'en est trouvé rallongé. La rédaction de la réponse est en cours.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2013.

70. Florence Germond – Pour un assainissement énergétique des bâtiments sur la commune de Lausanne grâce aux aides fédérales et cantonales

Rappel : Déposé le 21 avril 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 19 mai 2009. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : Les éléments permettant de répondre à ce postulat sont toujours à l'étude. Ils se conjuguent avec la rédaction d'un rapport-préavis d'intention concernant l'assainissement du patrimoine financier. Il est à noter que les montants des aides et la manière de les calculer ont passablement évolué ces deux dernières années.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2013.

71. Vincent Rossi – Construire Minergie à Lausanne est une pratique normale

Rappel : Déposé le 24 février 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 9 décembre 2009. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2012.

Avancement du traitement : La rédaction de ce rapport-préavis est en cours.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

72. Myriam Tétaz – Un prix pour la création d'une œuvre de musique contemporaine

Rappel : Déposé le 24 février 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 19 janvier 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2012.

Avancement du traitement : La rédaction de la réponse à ce postulat est en cours. Elle sera intégrée dans le nouveau rapport-préavis de politique culturelle attendu à fin juin 2013.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2013.

73. Gilles Meystre – Pour une stratégie en matière de locaux dédiés à l'administration... ou comment éviter que l'amélioration du service au public ne demeure une intention à géométrie variable

Rappel : Déposé le 19 mai 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 14 septembre 2010. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : La réponse est en cours de rédaction. Un rapport-préavis commun avec Enfance, jeunesse et cohésion sociale sera réalisé en intégrant la réponse au postulat de M. Guy Gaudard « SSL = Un seul toit » (voir N° 111).

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

74. Evelyn Knecht – Un Capitole pour une Capitale

Rappel : Déposé le 2 février 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 10 mai 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2012.

Avancement du traitement : La rédaction de la réponse à ce postulat est en cours. Elle sera intégrée dans le nouveau rapport-préavis de politique culturelle attendu à fin juin 2013.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2013.

75. Jean-François Cachin – Pour plus de sécurité sur le chemin piétonnier reliant l'avenue de la Vallonnette au chemin du Devin

Rappel : Déposé le 24 mai 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 1^{er} juin 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2011.

Avancement du traitement : Le traitement de cet objet a pris du retard en raison des modifications internes intervenues dans l'organisation du service. L'analyse et la recherche des solutions économiques sont en cours.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

76. Philippe Clivaz – Bas les masques, la culture est en danger !

Rappel : Déposé le 7 décembre 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 14 février 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 août 2012.

Avancement du traitement : Au vu de la complexité de la demande du postulant et de l'étendue de la tâche, un mandat doit être confié à un intervenant externe.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2013.

77. Caroline Alvarez – Promotion de l’attribution de subventions pour l’édition d’œuvres littéraires d’auteurs lausannois

Rappel : Déposé le 15 février 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 20 mars 2012. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2012.

Avancement du traitement : Il sera répondu à ce postulat dans le cadre d’un rapport-préavis qui formulera une politique publique globale du livre. Son élaboration implique plusieurs partenaires et demande un certain temps.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2013.

78. Valéry Beaud – Ecoquartier des Plaines-du-Loup : pour la création d’un pôle d’excellence dans les domaines des énergies renouvelables, de la construction durable

Rappel : Déposé le 22 novembre 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 7 décembre 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : La réponse à ce postulat sera intégrée dans un rapport-préavis concernant le projet Métamorphose, qui pourrait aussi comprendre la réponse au postulat de M. Charles-Denis Perrin « Etablissement d’un règlement pour l’attribution des droits de superficie dans le cadre du projet Métamorphose » si ledit postulat devait être renvoyé à la Municipalité par le Conseil communal.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

6.4 Travaux

79. Magali Zürcher – Pour la création de nouvelles zones 30 et zones de rencontre dans le quartier Sous-Gare

Rappel : Déposé le 9 novembre 2004, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 4 octobre 2005. Le 1^{er} février 2011, le Conseil communal a refusé la réponse faite dans le rapport-préavis N° 2010/2. Le délai de réponse est fixé au 30 juin 2015.

Avancement du traitement : La thématique des zones 30 et des zones de rencontres fera l’objet d’une étude dans le cadre de la révision du plan directeur communal (PDCom). Cet objet sera intégré dans le rapport-préavis correspondant qui en découlera de façon à avoir une cohérence entre les engagements qui seront proposés et la stratégie globale définie par le plan directeur.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

80. Ulrich Doepper – Pour des P+R plus efficaces et pour de meilleurs outils de maîtrise du stationnement sur le domaine privé

Rappel : Déposé le 1^{er} novembre 2006, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 23 octobre 2007. Le 1^{er} février 2011, le Conseil communal a refusé la réponse faite dans le rapport-préavis N° 2010/2. Le délai de réponse est fixé au 30 juin 2015.

Avancement du traitement : Les thématiques du stationnement et de la mobilité de façon plus globale feront l’objet d’études dans le cadre de la révision du plan directeur communal (PDCom). Cet objet sera intégré dans le rapport-préavis correspondant qui en découlera de façon à avoir une cohérence entre les engagements qui seront proposés et la stratégie globale définie par le plan directeur.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

81. Sophie Michaud Gigon – Pour une meilleure accessibilité, sécurité et signalétique du quartier de Sévelin

Rappel : Déposé le 8 décembre 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 19 janvier 2010. Le 31 mai 2011, le Conseil communal a refusé la réponse faite dans le rapport-préavis N° 2010/51. Le délai de réponse est fixé au 31 décembre 2012.

Avancement du traitement : L'étude est aujourd'hui achevée et un plan partiel d'affectation (PPA) est en cours d'établissement pour ce secteur. De plus, certaines mesures d'amélioration de l'accessibilité et de la sécurité afin de désenclaver cette zone sont introduites dans les mesures du projet d'aménagement Lausanne-Morges (PALM). Cet objet sera traité dans le cadre du rapport-préavis « multipack » de Travaux consacré à la mobilité en ville de Lausanne en automne 2012.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

82. Jean-François Cachin – Après l'ascenseur public de la place de l'Europe/Grand-Chêne, pensons aux habitants du quartier de Marterrey-Bugnon et environs

Rappel : Déposé le 21 avril 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 2 février 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2012.

Avancement du traitement : L'étude Corajoud, qui est aujourd'hui achevée, a permis de déterminer qu'il s'agissait d'un endroit où les enjeux sont importants. De plus, une mesure du projet d'aménagement Lausanne-Morges (PALM) est prévue à cet endroit. Cet objet sera traité dans le cadre du rapport-préavis « multipack » de Travaux consacré à la mobilité en ville de Lausanne en automne 2012.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

83. Vincent Rossi – Bons sens cyclistes pour les rues à sens unique

Rappel : Déposé le 23 juin 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 14 septembre 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2012.

Avancement du traitement : En parallèle aux études sur les axes forts de transports publics urbains (AFTPU), différentes études ont été menées pour redéfinir les principes de mobilité douce en ville de Lausanne. Les bandes cyclables font partie des études en cours. Cet objet sera traité dans le cadre du rapport-préavis « multipack » de Travaux consacré à la mobilité en ville de Lausanne en automne 2012.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

84. Magali Zürcher – Pour un réaménagement de la place de la Riponne

Rappel : Déposé le 9 juin 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 14 septembre 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2013.

Avancement du traitement : Le principe d'organiser un concours pour le réaménagement de la place et la construction d'un nouveau bâtiment destiné à accueillir la bibliothèque, les archives de la ville et le Service de la culture avait été admis par la Municipalité qui a ouvert un compte d'attente à cet effet. Il a été finalement décidé de transférer ce programme dans le bâtiment-pont de la rue de la Vigie qui sera réalisé dans le cadre du projet des axes forts. Il a donc été décidé de différer le projet de réaménagement de la place de la Riponne jusqu'à ce qu'un nouveau programme puisse être défini. Des réflexions sont en cours et il est probable qu'une réponse à ce postulat puisse être donnée fin 2013.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

85. Magali Zürcher – Quel avenir pour les quartiers de Sébeillon et Sévelin ?

Rappel : Déposé le 19 janvier 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 1^{er} février 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2012.

Avancement du traitement : Pour le site de Sévelin, un projet de révision du plan d'extension N° 633 est en cours. Pour le site de Sébeillon, plusieurs grandes inconnues, déterminantes pour le devenir du quartier, demeurent à ce jour. La réponse à ce postulat sera combinée avec celle au postulat de M. Maurice Calame « Construire un quartier de forte densité en transformant et en remplaçant les bâtiments du quartier des S.I. – Demande d'étude d'un plan partiel d'affectation » (voir N° 86) et donnée dans le cadre du rapport-préavis du plan partiel d'affectation qui sera présenté au Conseil communal début 2014.

Proposition : En dérogation à l'article 66 du RCCL, la Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 janvier 2014.

86. Maurice Calame – Construire un quartier de forte densité en transformant et en remplaçant les bâtiments du quartier des S.I. – Demande d'étude d'un plan partiel d'affectation

Rappel : Déposé le 2 mars 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 22 février 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2012.

Avancement du traitement : Une première concertation a eu lieu entre les différents services concernés en avril 2011. Des vérifications techniques sont en cours auprès du Service du logement et des gérances et de la Commission immobilière, visant notamment à chiffrer les éventuels besoins de locaux en remplacement pour les Services industriels et les potentiels de valorisation du site. Ces vérifications permettront d'étayer et de finaliser la réponse auprès du Service d'urbanisme. La réponse à ce postulat sera combinée avec celle au postulat de Mme Magali Zürcher « Quel avenir pour les quartiers de Sébeillon et Sévelin ? » (voir N° 85).

Proposition : En dérogation à l'article 66 du RCCL, la Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 janvier 2014.

87. Florence Germond – Pour l'étude d'un tunnel de profondeur nulle à St-François

Rappel : Déposé le 19 janvier 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 15 mars 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2012.

Avancement du traitement : Dans le cadre des études sur les axes forts de transports publics urbains (AFTPU), les principes d'accessibilité multimodale du centre-ville sont redéfinis. Les études en cours permettront de répondre dans le cadre du rapport-préavis « multipack » de Travaux consacré à la mobilité en ville de Lausanne en automne 2012.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

88. Rebecca Ruiz – Pour des conditions décentes sur les chantiers de la Ville – Vers un plan d'action communal de lutte contre la sous enchère salariale en lien avec la sous-traitance

Rappel : Déposé le 16 février 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 29 mars 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : La réponse à ce postulat devra prendre en compte l'interpellation urgente de M. Jean-Michel Dolivo « Travailleurs employés au noir sur le site du chantier des Halles du Palais de Beaulieu, quel contrôle exercé sur l'adjudication des travaux ? ». La Municipalité désire répondre favorablement à ces deux objets. La problématique posée par le contrôle des sous-traitants et du travail au noir nécessite que tous les acteurs impliqués dans le processus de construction soient concernés par ce problème afin de proposer une solution globale et intégrée. Actuellement, les contacts avec les différents acteurs (entreprises, maîtres d'ouvrage, administration, analyste juridique) ont été pris afin de présenter au Conseil communal une proposition de mesures concrètes à prendre pour lutter contre le problème de la sous-traitance et du travail au noir.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

89. Cédric Fracheboud – Mettons des limites claires pour que les passages sous-voies et les escaliers de la Ville ne deviennent pas des nids propices à un fort sentiment d'insécurité

Rappel : Déposé le 11 mai 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 29 mars 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : Un recensement détaillé des passages sous-voies et des escaliers se trouvant sur le territoire communal est en cours. Une analyse est également en cours pour tenir compte de leur nombre, leur utilité, leur intégration, leur importance, et des projets de développement des quartiers dans lesquels ils se trouvent, afin de déterminer s'il convient de les conserver ou non. Dans l'affirmative, ils devront être rénovés et éclairés. Le rapport-préavis traitant de cet objet est en cours de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2012.

90. Stéphane Michel – Pour la promotion des itinéraires piétonniers à Lausanne

Rappel : Déposé le 1^{er} juin 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 12 avril 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2012.

Avancement du traitement : L'étude est aujourd'hui achevée et les principales propositions sont en cours d'analyse dans les services. La mise en place d'un concept piétonnier pour la ville de Lausanne nécessitera l'établissement d'un rapport-préavis spécifique.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 septembre 2013.

91. Claude-Alain Voiblet – Le quartier d'Ouchy et la zone verte de Bellerive méritent une autre image que celle donnée par les incessants flots de véhicules aux heures de pointe

Rappel : Déposé le 24 novembre 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 12 avril 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2015.

Avancement du traitement : Les thématiques de la mobilité en général et douce en particulier, de la redistribution des espaces publics, des zones 30 et des zones de rencontre feront l'objet d'études dans le cadre de la révision du plan directeur communal (PDCoM). Cet objet sera intégré dans le rapport-préavis qui en découlera de façon à avoir une cohérence entre les engagements qui seront proposés et la stratégie globale définie par le plan directeur.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

92. Jean-Charles Bettens – Pour une amélioration de la circulation des transports publics à l'avenue du Théâtre

Rappel : Déposé le 30 août 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 13 septembre 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2012.

Avancement du traitement : L'étude est aujourd'hui achevée. Cet objet sera traité dans le cadre du rapport-préavis « multipack » de Travaux consacré à la mobilité en ville de Lausanne en automne 2012.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2012.

93. Charles-Denis Perrin – Diminuer les exigences réglementaires pour augmenter l'isolation des bâtiments

Rappel : Déposé le 13 septembre 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 27 septembre 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2012.

Avancement du traitement : Un premier projet de rapport-préavis est en circulation auprès des services communaux concernés. La version définitive sera prête pour fin novembre 2012.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2012.

- 94. Jean-François Cachin – Une nouvelle réaffectation du P+R provisoire de Vennes**
Rappel : Déposé le 12 octobre 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 17 janvier 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 juillet 2012.
Avancement du traitement : L'étude est aujourd'hui achevée et les principales propositions sont en cours d'analyse dans les services. Cet objet sera traité dans le cadre du rapport-préavis « multipack » de Travaux consacré à la mobilité en ville de Lausanne en automne 2012.
Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2012.
- 95. Jean Tschopp – Dimanche sur les quais**
Rappel : Déposé le 18 janvier 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 17 janvier 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 juillet 2012.
Avancement du traitement : L'étude est aujourd'hui achevée. Cet objet sera traité dans le cadre du rapport-préavis « multipack » de Travaux consacré à la mobilité en ville de Lausanne en automne 2012.
Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2012.
- 96. Elisabeth Müller – Pour des entreprises écomobiles**
Rappel : Déposé le 15 février 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 6 mars 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2013.
Avancement du traitement : Au niveau cantonal, la thématique des plans de mobilité d'entreprise est traitée dans le plan directeur cantonal (voir mesure A25). Il est dès lors proposé d'utiliser le même outil au niveau communal et de renvoyer la réponse dans le cadre du rapport-préavis qui traitera du plan directeur communal (PDCom). Compte tenu du planning du plan directeur, la réponse pourra être donnée fin 2014.
Proposition : En dérogation à l'article 66 du RCCL, la Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 novembre 2014.
- 97. Natacha Litzistorf – Intégration de l'écologie industrielle à Lausanne**
Rappel : Déposé le 1^{er} février 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 6 mars 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2013.
Avancement du traitement : La rédaction du rapport-préavis en réponse à ce postulat est en cours et sa finalisation est prévue au début de l'année 2013.
Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.
- 98. Sophie Michaud Gigon – Qualité de vie en ville : pour une vraie place des Bergières**
Rappel : Déposé le 22 février 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 20 mars 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2014.
Avancement du traitement : La définition d'un concept d'aménagement est en cours. Dans un deuxième temps, les propriétaires touchés par les réaménagements projetés seront contactés afin de les associer à la démarche.
Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.
- 99. Pierre-Antoine Hildbrand – Moins de panneaux plus d'urbanité**
Rappel : Déposé le 20 mars 2012, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 24 avril 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 octobre 2012.
Avancement du traitement : Cet objet est en cours d'analyse et sera traité dans le cadre du rapport-préavis « multipack » de Travaux consacré à la mobilité en ville de Lausanne en automne 2012.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2012.

100. Yves-André Cavin – Aménagement des chemins de desserte du quartier forain de Bois-Genoud / Le Taulard et étude d'un bassin de rétention pour eaux claires

Rappel : Déposé le 20 juin 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 22 mai 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 mai 2014.

Avancement du traitement : Des dispositions ont d'ores et déjà été prises (suppression des grillages de protection existants sous le chemin de la Coffette et réalisation de seuils de ralentissement de la circulation) et la réponse au postulat sera finalisée au début 2014 à la lumière des mesures de gestion des eaux qui seront étudiées et arrêtées sur la base des cartes des dangers naturels qui sont en cours d'établissement par les instances cantonales.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

101. Valéry Beaud – Zones de rencontre : vers un partage plus équitable de l'espace public

Rappel : Déposé le 11 octobre 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 20 juin 2012. Son « délai » de réponse est actuellement le futur rapport-préavis révisant le plan directeur communal.

Avancement du traitement : La réponse à ce postulat se fera dans le cadre de la révision du plan directeur communal (PDCom).

Proposition : En dérogation à l'article 66 du RCCL, la Municipalité demande au Conseil communal de fixer le délai de réponse à ce postulat au 30 novembre 2014.

102. Elisabeth Müller – Vers une éco-ville – Pour une diminution substantielle du trafic automobile à Lausanne

Rappel : Déposé le 11 octobre 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 20 juin 2012. Son « délai » de réponse est actuellement le futur rapport-préavis révisant le Plan directeur communal.

Avancement du traitement : La réponse à ce postulat se fera dans le cadre de la révision du plan directeur communal (PDCom).

Proposition : En dérogation à l'article 66 du RCCL, la Municipalité demande au Conseil communal de fixer le délai de réponse à ce postulat au 30 novembre 2014.

6.5 Enfance, jeunesse et cohésion sociale

103. Guy Gaudard – Quelle aide à l'apprentissage la Municipalité envisage-t-elle ?

Rappel : Déposé le 12 septembre 2006, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 24 avril 2007. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : Le rapport-préavis sera prochainement présenté à la Municipalité.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

104. Laurent Guidetti – Pour des conditions de travail décentes dans les bureaux mandatés par la Ville

Rappel : Déposé le 13 mars 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 22 avril 2008. Son délai de réponse est fixé au 31 août 2012.

Avancement du traitement : La rédaction du rapport-préavis est en cours ; un certain nombre de données techniques doivent encore être vérifiées.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

105. Stéphane Michel – Pour une prise en charge nocturne adéquate des personnes indigentes

Rappel : Déposé le 5 février 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 7 octobre 2008. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : Un nouveau dispositif de prise en charge des personnes en situation de grande précarité est en préparation, intégrant un accueil de jour et une meilleure gestion de l'offre d'hébergement d'urgence de nuit. Le Conseil communal recevra très prochainement une information à ce sujet. La Municipalité souhaite tirer un premier bilan de ce dispositif avant de répondre au postulat. Elle prévoit par ailleurs de le faire dans le cadre d'un rapport-préavis répondant également au postulat de M. Stéphane Michel « La résolution des problèmes d'hébergement précaire passe aussi par des seuils adaptés » (voir N° 116). Des discussions sont déjà en cours avec le Canton concernant le financement des projets envisagés et des décisions sont attendues d'ici à la fin de l'année.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2013.

106. Roland Philippoz – Pour la promotion et la valorisation de l'engagement bénévole et de la vie associative (art. 70 Cst-VD)

Rappel : Déposé le 8 avril 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 25 novembre 2008. Son délai de réponse est fixé au 31 août 2012.

Avancement du traitement : Le rapport-préavis sera prochainement présenté à la Municipalité.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

107. Elena Torriani – Charte pour une agriculture de proximité, respectueuse des coûts écologiques et sociaux

Rappel : Déposé le 20 mai 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 21 avril 2009. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2012.

Avancement du traitement : La réponse à ce postulat est liée à la réponse à celui de Mme Isabelle Mayor « Pour une journée hebdomadaire sans viande ni poisson dans les réfectoires scolaires communaux lausannois : à la (re)découverte du goût » (voir N° 114). En effet, lors de la prise en considération de ce postulat, les commissaires ont insisté sur la complémentarité des deux postulats. Ce fait a été rapporté au Conseil communal lors de la prise en considération du postulat de Mme Isabelle Mayor le 22 février 2011. Le délai de réponse aux deux postulats doit donc être identique. Pas moins de quatre directions sont impliquées dans la réponse à ces postulats, la consultation et la rédaction du rapport-préavis sont à bout touchant.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

108. Roland Rapaz – Vivre ensemble à Lausanne, dans nos quartiers ; contribution à la construction d'un lien social fort

Rappel : Déposé le 28 octobre 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 19 mai 2009. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2012.

Avancement du traitement : Le rapport-préavis sera prochainement présenté au Conseil communal.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2012.

109. Florence Germond – Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration dans le cycle initial

Rappel : Déposé le 19 mai 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 13 avril 2010. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : La Municipalité a fait de l'accueil de jour une des priorités majeures pour la législature 2011-2016. Mais pour répondre à l'augmentation de la demande et à l'accroissement démographique, l'effort principal a été mis sur les places d'accueil qui permettent la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale. Néanmoins, la Municipalité a inclus dans les budgets 2012 et 2013 les montants nécessaires pour mener une expérience pilote à la place du Tunnel 18. Il s'agit d'un lieu d'accueil de vingt places destinées à des enfants de deux à quatre ans pour des familles allophones dont la maman ne travaille pas. Cette structure ouvre à fin août 2012. Une évaluation de ce projet permettra de répondre au postulat de Mme Florence Germond. D'autre part, le Secrétariat général du Département de la santé et de l'action sociale s'est approché de la Ville de Lausanne et du Service d'accueil de jour de l'enfance pour mettre en place, dès le début 2013, un projet pilote de prévention sociale par l'encouragement précoce ciblé. Ce programme nommé « petits : pas » est une aide au développement précoce, pour des enfants de 18/24 mois à quatre ans, issus de familles socialement défavorisées ou ayant un accès limité à la formation et qui ne bénéficient pas des prestations des structures d'accueil du Réseau-L. Ce projet est entièrement financé par le Canton. Pour ce projet également, une évaluation est prévue à fin 2013, ce qui permettra de l'inclure ou pas dans la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Florence Germond.

Proposition : En dérogation à l'article 66 du RCCL, la Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2013.

110. Bertrand Picard – Pour une meilleure information quant à l'hébergement de la personne âgée, entre les soins à domicile et l'hébergement en EMS, en ville de Lausanne

Rappel : Déposé le 10 novembre 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 9 novembre 2010. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : La Municipalité prépare un rapport-préavis sur la politique communale de la vieillesse répondant également aux postulats de Mme Elisabeth Wermelinger « Espace Riponne » : la maison lausannoise des seniors et des organisations actives en faveur des aînés » (voir N° 113) et de M. Bertrand Piccard « Pour une politique municipale globale et mieux coordonnée au profit de nos aînés » (voir N° 115).

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

111. Guy Gaudard – SSL = un seul toit

Rappel : Déposé le 10 novembre 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 18 janvier 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2012.

Avancement du traitement : La Municipalité prépare un rapport-préavis répondant au postulat de M. Gilles Meystre « Pour une stratégie en matière de locaux dédiés à l'administration » (voir N° 73). Ce rapport-préavis répondra également au présent postulat.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

112. Natacha Litzistorf – La santé des populations c'est aussi l'affaire des villes

Rappel : Déposé le 19 janvier 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 15 février 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : La commission chargée d'examiner le postulat de Mme Litzistorf a pris connaissance de l'absence des moyens financiers nécessaires pour mener une étude sur les questions liées à la politique de la Ville en matière de « santé des populations ». Aucune étude n'a donc encore commencé dans ce domaine. La Municipalité propose de répondre dans un premier temps à la demande de Mme Litzistorf qui consiste à « identifier les actions déjà menées par la Ville » en dégageant des ressources internes à cet effet. Une prolongation du délai de réponse est nécessaire pour cette première partie.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

113. Elisabeth Wermelinger – « Espace Riponne » : la maison lausannoise des seniors et des organisations actives en faveur des aînés

Rappel : Déposé le 2 février 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 15 février 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : La Municipalité prépare un rapport-préavis sur la politique communale de la vieillesse répondant également aux postulats de M. Bertrand Picard « Pour une meilleure information quant à l'hébergement de la personne âgée, entre les soins à domicile et l'hébergement en EMS, en ville de Lausanne » (voir N° 110) et « Pour une politique municipale globale et mieux coordonnée au profit de nos aînés » (voir N° 115).

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

114. Isabelle Mayor – Pour une journée hebdomadaire sans viande ni poisson dans les réfectoires scolaires communaux lausannois : à la (re)découverte du goût

Rappel : Déposé le 13 avril 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 22 février 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2012.

Avancement du traitement : La réponse à ce postulat est liée à la réponse à celui de Mme Elena Torriani « Charte pour une agriculture de proximité, respectueuse des coûts écologiques et sociaux. » (voir N° 107). En effet, lors de la prise en considération de ce postulat, les commissaires ont insisté sur la complémentarité des deux postulats. Ce fait a été rapporté au Conseil communal lors de la prise en considération du postulat de Mme Isabelle Mayor le 22 février 2011. Le délai de réponse aux deux postulats doit donc être identique. Pas moins de quatre directions sont impliquées dans la réponse à ces postulats, la consultation et la rédaction du rapport-préavis est à bout touchant.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

115. Bertrand Picard – Pour une politique municipale globale et mieux coordonnée au profit de nos aînés

Rappel : Déposé le 29 juin 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 13 septembre 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2012.

Avancement du traitement : La Municipalité prépare un rapport-préavis sur la politique communale de la vieillesse répondant également aux postulats de M. Bertrand Picard « Pour une meilleure information quant à l'hébergement de la personne âgée, entre les soins à domicile et l'hébergement en EMS, en ville de Lausanne » (voir N° 110) et de Mme Elisabeth Wermelinger « Espace Riponne » : la maison lausannoise des seniors et des organisations actives en faveur des aînés » (voir N° 113).

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

116. Stéphane Michel – La résolution des problèmes d'hébergement précaire passe aussi par des seuils adaptés

Rappel : Déposé le 28 septembre 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 14 février 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2012.

Avancement du traitement : Un nouveau dispositif de prise en charge des personnes en situation de grande précarité est en préparation, intégrant un accueil de jour et une meilleure gestion de l'offre d'hébergement d'urgence. Ce dispositif renforce la coordination entre hébergements et Service social communal. Le Conseil communal recevra prochainement une information à ce sujet. En parallèle, le Service social développe des solutions de relogement

innovantes (appartements communautaires, pension sociale, notamment). La Municipalité souhaite tirer un premier bilan de ce dispositif avant de répondre au postulat. Elle prévoit par ailleurs de le faire dans le cadre d'un rapport-préavis répondant également au postulat de M. Stéphane Michel « Pour une prise en charge nocturne adéquate des personnes indigentes » (voir N° 105). Des discussions sont déjà en cours avec le Canton concernant le financement des projets envisagés et des décisions sont attendues d'ici à la fin de l'année.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2013.

117. Florence Germond – Pour un renforcement de la prise en charge extra-scolaire des écolier-ère-s de 5^e et 6^e année primaire

Rappel : Déposé le 14 septembre 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 14 février 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 août 2012.

Avancement du traitement : En cours d'étude en relation, comme demandé par le Conseil communal, avec le mandat sur l'école à journée continue (rapport-préavis N° 2011/09, adopté par le Conseil communal le 31 mai 2011).

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

118. Isabelle Mayor – Bénévolat des jeunes pour les jeunes : pour un réel encouragement !

Rappel : Déposé le 1^{er} février 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 14 février 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 août 2012.

Avancement du traitement : Pour examiner l'opportunité d'un changement de cadre juridique, il est nécessaire de prévoir du temps pour l'examiner avec le Service du personnel et le Service juridique. Les milieux concernés sont également consultés afin d'assurer la cohérence et la bonne mise en œuvre de la réponse.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

119. Axel Marion – Un/e délégué/e à la politique familiale pour une meilleure coordination et un meilleur soutien aux familles lausannoises

Rappel : Déposé le 12 avril 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 20 mars 2012. Son délai est fixé au 30 septembre 2012.

Avancement du traitement : La politique familiale en ville de Lausanne est menée par plusieurs directions et institutions subventionnées. Lors de la prise en considération de ce postulat, les commissaires ont insisté sur la complémentarité de cette politique et de la réponse qui peut être apportée avec les mesures et actions mises en place et soutenues par la Ville. Faire un état de situation de cette politique rallonge le temps de la consultation ainsi que celui de la rédaction.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 septembre 2013.

120. Pierre-Yves Oppikofer – Pour un plan d'action communal en faveur de l'emploi et de soutien à l'insertion professionnelle

Rappel : Déposé le 15 mars 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 24 avril 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 octobre 2012.

Avancement du traitement : La Municipalité souhaite lier la réponse au postulat de Mme Evelynne Knecht « LACI 'mesure sparadrap' 1 : Premier emploi » (voir N° 42) à celle qui sera apportée au postulat de M. Pierre-Yves Oppikofer.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

6.6 Finances et patrimoine vert

121. **Françoise Longchamp – Etude nouvelle présentation des comptes et du budget de la Commune de Lausanne**

Rappel : Déposé le 9 décembre 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 15 septembre 2009. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : La Ville de Lausanne participe activement au groupe de travail créé par le Canton pour l'introduction du MCH2 (nouveau modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes) qui, outre des aspects purement comptables, contient plusieurs recommandations en matière de présentation des comptes qui amèneront des changements comptables importants. La Ville aura l'obligation de se conformer à ce nouveau référentiel qui entrera en vigueur à la fin de la présente législature, voire au début de la suivante. L'étude demandée est donc déjà en cours et la Municipalité répondra dans ce cadre à ce postulat.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

122. **Rebecca Ruiz – Pour une agriculture de proximité vivante et viable : la Ville de Lausanne soutient la production locale du lait**

Rappel : Déposé le 27 octobre 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 12 octobre 2010. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : La Municipalité propose de répondre à ce postulat dans le cadre du rapport-préavis en cours de rédaction concernant certaines transformations à réaliser au domaine des Saugealles et relatif à la problématique évoquée.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

123. **Pierre-Antoine Hildbrand – Pour l'étude de mécanismes réglementaires modérant l'endettement lausannois**

Rappel : Déposé le 27 avril 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 12 avril 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : La Municipalité proposera une réponse à ce postulat dans le cadre des diverses interventions sur la gestion financière.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

124. **Jacques Pernet – Demande d'étude et de planification du futur de la volière de Mon-Repos**

Rappel : Déposé le 12 octobre 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 27 septembre 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2012.

Avancement du traitement : Ce postulat est en cours de traitement, en discussion avec divers partenaires.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2013.

125. **Benoît Gaillard – Agences de notation contre démocratie locale : organiser la riposte**

Rappel : Déposé le 22 novembre 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 20 juin 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2012.

Avancement du traitement : Le traitement de ce postulat est en cours; le délai de réponse devrait être respecté.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

6.7 Services industriels

126. Gilles Meystre – Besoin en électricité : ouvrir les vannes pour de nouveaux barrages !

Rappel : Déposé le 3 juillet 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 6 mai 2008. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2012.

Avancement du traitement : Représentée par ses Services industriels, la Ville de Lausanne a signé, le 23 janvier 2009, une convention de consortium avec les Forces Motrices Valaisannes (FMV) et Romande Energie (RE) dans le but de réaliser un aménagement hydroélectrique sur le Rhône à la hauteur de Massongex-Bex. Au niveau technique, le rapport d'enquête préliminaire a été soumis aux instances cantonales et fédérales, lesquelles sont entièrement favorables au projet. Le bureau chargé de l'étude du projet et de son exécution a été choisi et les études de l'impact sur l'environnement (RIE) sont en cours. Les essais sur modèle physique ont permis d'étudier la meilleure position de la centrale pour éviter l'ensablement. Toutefois, des difficultés sont apparues au niveau politique lors des négociations sur les mesures de compensation, ce qui a entraîné la suspension du projet. En cas de déblocage de la situation, les prochaines étapes consisteront à entreprendre les démarches en vue de l'obtention de la concession et de l'autorisation de construire, ainsi que la création de la future société qui réalisera le projet. C'est à ce stade que le projet sera soumis au Conseil communal par voie de rapport-préavis.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 septembre 2013.

127. Alain Hubler – Pour un wifi communautaire à Lausanne

Rappel : Déposé le 20 novembre 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 23 septembre 2008. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2012.

Avancement du traitement : Le déploiement d'un réseau en fibres optiques est un projet prioritaire qui mobilise encore toutes les ressources disponibles du service. En cas d'acceptation de ce projet (rapport-préavis N° 2012/27) par le Conseil communal, la pose d'antennes wifi dans certaines armoires de quartier du nouveau réseau optique pourrait être envisagée. Toutefois, ce concept et son coût devront encore faire l'objet d'une étude approfondie.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2013.

128. Yves Ferrari – Une diminution de l'éclairage. Un pas vers la société à 2'000 W

Rappel : Déposé le 20 novembre 2007, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 3 février 2009. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2012.

Avancement du traitement : La Municipalité ne souhaite pas changer sa pratique actuelle. Elle estime que les progrès accomplis en matière d'éclairage public répondent au souci de l'auteur du postulat. Les techniques utilisées pour l'éclairage public lausannois sont d'ores et déjà largement conformes à celles dont se targuent des entreprises soucieuses de se montrer exemplaires. La Municipalité répondra simultanément à cette initiative et au postulat de M. Claude Bonnard « Un autre petit pas vers la société à 2 kW par l'introduction d'éclairage public par LED » (voir N° 130) dans le cadre de la présentation plus large d'un plan lumière pour l'évolution à moyen terme (dix ans) de l'éclairage public.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2013.

129. David Payot – Un accès à Internet pour tous

Rappel : Déposé le 25 novembre 2008, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 15 septembre 2009. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2012.

Avancement du traitement : La commission qui a proposé au Conseil communal de renvoyer le postulat à la Municipalité avait conclu que les demandes de ce dernier étaient de fait déjà couvertes (les subventions pour l'accès à internet pour les personnes au bénéfice de l'aide sociale ou de prestations complémentaires (PC) de l'AVS ou de l'AI existent déjà), mais invitait la Municipalité à faire le bilan de son soutien à l'association Joker (rapport-préavis N° 2008/22 « Un Joker pour les nouvelles technologies – Réponses aux postulats de MM. Bron et Montangero »), dont le but est de réduire la fracture numérique. L'association Joker, constatant qu'elle n'arrivait plus à atteindre ses buts, a suspendu ses activités en 2011 et demandé un rapport complet sur la situation à la cheffe de projet. Ce rapport final a conclu que les prestations de Joker étaient désormais en décalage avec les besoins, qui sont moins axés sur le matériel (prix accessible à neuf, existence de cybercafés) que sur la formation. Elle estimait qu'en la matière, il existe déjà une offre très large à l'attention de différents publics. Prenant acte du bilan négatif de la cheffe de projet, l'association Joker a voté sa dissolution à l'unanimité des membres présents lors d'une assemblée générale extraordinaire du 9 novembre 2011. En complément à ce bilan, on peut relever que Citycable a créé un abonnement Citynano ciblant en particulier les personnes aux revenus modestes ou ayant une utilisation d'internet nécessitant peu de bande passante. Citynano offre des vitesses de connexion de 500/100 Kbits/s, avec deux adresses e-mail et une page d'accueil de 50 MB. Il ne sollicite donc que modestement les capacités du téléseuil, ce qui permet d'offrir la gratuité de la connexion pour le client. Seule la location du modem (cinq francs par mois TTC) est facturée. Comme pour l'ensemble des abonnements internet, la connexion préalable au téléseuil donnant accès à l'offre TV (27 francs par mois TTC) est nécessaire. Une subvention inscrite au budget du Service social permet toutefois d'octroyer la gratuité du téléseuil aux bénéficiaires des prestations complémentaires AVS/AI. Citycable propose en outre une action de formation de base à l'utilisation d'internet pour les aînés, en offrant aux rentiers AVS le cours proposé par Pro Senectute Vaud (deux fois trois heures, valeur 120 francs). Plus de 350 inscriptions ont déjà été reçues. Une première série de cours permettra de former environ 150 personnes, ce qui épuisera le budget alloué à cette action. La Direction des services industriels recherche les moyens d'organiser le plus rapidement possible une nouvelle série de cours pour répondre à cette demande manifeste.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal le classement de ce postulat.

130. Claude Bonnard – Un autre petit pas vers la société à 2kW par l'introduction d'éclairage public par LED

Rappel : Déposé le 27 octobre 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 10 novembre 2009. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2012.

Avancement du traitement : Les Services industriels estiment que les LED sont une solution d'avenir non seulement pour l'électronique, les lampes de poches et l'éclairage événementiel – tous domaines où les LED apportent déjà des solutions intéressantes et économiques –, mais également pour l'éclairage routier, bien que la technologie pour ce domaine soit encore en phase de recherche et de développement. En effet, le bilan technique, économique et énergétique est encore insuffisant pour passer à une extension à large échelle des LED pour l'éclairage piétonnier et routier. Les Services industriels restent très attentifs à l'évolution technique des luminaires LED et en testent régulièrement. La Municipalité répondra simultanément à cette initiative et au postulat de M. Yves Ferrari « Une diminution de l'éclairage. Un pas vers la société à 2'000 W » (voir N° 128) dans le cadre de la présentation plus large d'un plan lumière pour l'évolution à moyen terme (dix ans) de l'éclairage public.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2013.

131. Guy Gaudard – Bornes de charge pour véhicules électriques à 4 roues

Rappel : Déposé le 6 octobre 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 12 octobre 2010. Son délai de réponse est fixé au 30 septembre 2012.

Avancement du traitement : Les Services industriels ont commencé à élaborer un concept commercial en matière de mobilité électrique, en collaboration avec des partenaires techniques. Il doit les positionner comme l'interlocuteur incontournable du développement de ce type de mobilité en ville de Lausanne, y compris pour les voitures électriques. Toutefois, les incertitudes techniques, législatives et financières ralentissent le projet. La réponse à ce postulat est coordonnée avec celle à la motion de M. Alain Hubler « Du gaz ? De l'air ! (bis) » (voir N° 25) ; elles seront présentées dans un même rapport-préavis.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

132. Philippe Jacquat – Organisation d'une exposition didactique sur l'énergie pour corrélérer l'effort physique et l'énergie nécessaires au fonctionnement d'appareils électriques

Rappel : Déposé le 6 décembre 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 31 janvier 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 juillet 2012.

Avancement du traitement : Un concept d'exposition est en cours d'élaboration en collaboration avec l'agence Parenthèse. Il doit encore être présenté au comité du Fonds pour l'utilisation rationnelle de l'électricité et la promotion des énergies renouvelables pour obtenir un financement.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

133. Charles-Denis Perrin – Encourager la pose de panneaux solaires photovoltaïques sans rachat au prix coûtant

Rappel : Déposé le 13 septembre 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 22 mai 2012. Son délai de réponse est fixé au 30 novembre 2012.

Avancement du traitement : La rédaction de la réponse à ce postulat est en cours.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

134. Charles-Denis Perrin – Encourager la production d'électricité solaire photovoltaïque redevient une priorité absolue

Rappel : Déposé le 13 septembre 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 22 mai 2012. Son délai de réponse est fixé au 30 novembre 2012.

Avancement du traitement : La rédaction de la réponse à ce postulat est en cours.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2013.

135. Pierre-Antoine Hildbrand – Neutralité du réseau internet lausannois

Rappel : Déposé le 13 septembre 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 20 juin 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2012.

Avancement du traitement : La Municipalité a soumis au Conseil communal un projet de nouveau télé-réseau en fibre optique (rapport-préavis N° 2012/27). Les investissements nécessaires sont substantiels et doivent pouvoir être rentabilisés. Le concept de neutralité du réseau a des implications importantes sur le modèle commercial qui permet un tel retour sur investissement. Plusieurs acteurs cohabitent sur l'internet et s'en partagent les revenus : pourvoyeurs de contenu, fournisseurs d'accès et propriétaires de réseaux. L'équilibre entre liberté d'accès aux prestations, sécurité du réseau et remboursement des investissements dans l'infrastructure nécessite un examen approfondi. Toutefois, ce sujet est débattu au niveau international, notamment par des acteurs qui ont une puissance commerciale et d'influence

sans commune mesure avec les Services industriels. Dans ce contexte, il n'est pas sûr que Lausanne ait les moyens de définir elle-même sa politique en la matière. Plusieurs pays ont déjà légiféré dans ce domaine, ce qui n'est pas encore le cas de la Suisse.

Proposition : La Municipalité demande de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 septembre 2013.

7. Pétitions

7.1 Administration générale

136. Carl Kyril Gossweiler – Pour favoriser l'utilisation des TL par les citoyens qui se rendent à l'administration communale lausannoise

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 30 juin 2003, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et communication) le 8 décembre 2004. Le 24 novembre 2009, le Conseil communal a refusé la réponse faite dans le rapport-préavis N° 2009/07. Le délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : Un rapport-préavis portant sur un ensemble de motions, postulats et pétitions en matière de transports publics est en cours de préparation. Il répondra en bloc à ces interventions, dont plusieurs portent sur des sujets voisins ou connexes.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 30 juin 2013.

137. Eliane Joris – Pour le maintien du bus 5 (de la place de la Gare à Epalinges) et la prolongation de la ligne tl 6 jusqu'à Praz-Séchaud

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 10 mars 2009, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et communication) le 6 octobre 2009. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : Un rapport-préavis portant sur un ensemble de motions, postulats et pétitions en matière de transports publics est en cours de préparation. Il répondra en bloc à ces interventions, dont plusieurs portent sur des sujets voisins ou connexes.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 30 juin 2013.

138. Maria Morier-Genoud – Pour le prolongement de la ligne tl 16 jusqu'au terminus de la Clochatte

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 10 novembre 2009, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et rapport-préavis) le 1^{er} juin 2010. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : Un rapport-préavis portant sur un ensemble de motions, postulats et pétitions en matière de transports publics est en cours de préparation. Il répondra en bloc à ces interventions, dont plusieurs portent sur des sujets voisins ou connexes.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 30 juin 2013.

139. Jean-Pierre Marti – Pour le maintien de la ligne 2 jusqu'à la Bourdonnette

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 5 mai 2009, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et rapport-préavis) le 1^{er} juin 2010. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : Un rapport-préavis portant sur un ensemble de motions, postulats et pétitions en matière de transports publics est en cours de préparation. Il répondra en bloc à ces interventions, dont plusieurs portent sur des sujets voisins ou connexes.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 30 juin 2013.

140. Carl Kyril Gossweiler – Pour une information des citoyens correcte et utilisant les technologies à disposition lors d'événements pouvant créer un sentiment de peur

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 29 juin 2010, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et communication) le 10 mai 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 novembre 2011.

Avancement du traitement : La réponse à cette pétition dépend notamment d'un certain nombre d'évolutions techniques du site internet de la Ville, en cours de mise en œuvre entre 2012 et la mi-2013. Une réponse basée sur la mise en œuvre de ces évolutions sera soumise au Conseil communal en fonction de l'avancement de ce projet.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 31 mars 2013.

141. Conseil des jeunes – « Ready to Start Up » - Demande mise à disposition de bureaux pour jeunes Lausannois qui démarrent leur propre entreprise

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 17 janvier 2012, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et communication) le 20 juin 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2012.

Avancement du traitement : Le Service du développement de la Ville et de la communication prépare un rapport-préavis portant sur diverses interventions dans le domaine économique, en particulier pour traiter de cette pétition. Le nombre des questions posées et des voies suggérées génère un travail d'examen important et approfondi. La réponse sera soumise au Conseil communal par la Municipalité d'ici le printemps 2013.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 30 juin 2013.

7.2 Sécurité publique et sports

142. Ariane Miéville Garcia – Pour l'installation de radars à la route du Signal

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 21 avril 2009, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et communication) le 2 mars 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 janvier 2012.

Avancement du traitement : Les études sont en cours, dans le cadre d'une réflexion globale sur l'installation de radars en ville de Lausanne.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 31 mars 2013.

143. Bar à café Le Symbole, M. Eric Oberti – Pour que le « balcon » de la Riponne soit accessible à tous et que le nord de cette place redevienne convivial

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 17 janvier 2012, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et rapport-préavis) le 5 juin 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2012.

Avancement du traitement : La réponse à cette intervention, qui figurera dans un rapport-préavis répondant également au postulat de M. Jean-Luc Laurent « Une solution durable de réaménagement du sud-est de la place de la Riponne pour rendre le site aux habitants de Lausanne et rétablir un état sanitaire acceptable » (voir N° 63) et au postulat de M. Mathieu

Blanc « Le nord de la place de la Riponne doit aussi être protégé ! » (voir N° 64), est en cours de rédaction.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 31 mars 2013.

7.3 Culture et logement

144. POP & Gauche en mouvement, section de Lausanne – Pour un cinéma populaire ! Non aux places hors de prix !

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 15 septembre 2009, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et communication) le 27 avril 2010. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2012.

Avancement du traitement : La rédaction de la réponse à cette pétition est en cours. Elle sera intégrée dans le nouveau rapport-préavis de politique culturelle attendu à fin juin 2013.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 30 juin 2013.

7.4 Travaux

145. Cornelia Mühlberger de Preux – Obtention du statut de « zone de rencontre » pour le tronçon sud du chemin de la Grangette

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 7 novembre 2006, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et rapport-préavis) le 2 octobre 2007. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2012.

Avancement du traitement : La réponse est prête et se fera dans le cadre du rapport-préavis « multipack » de Travaux consacré à la mobilité en ville de Lausanne en automne 2012.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 31 décembre 2012.

146. Anne-Françoise Decollogny – Pour une avenue Vinet plus conviviale

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 2 octobre 2007, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et rapport-préavis) le 7 octobre 2008. Le 12 avril 2011, le Conseil communal a refusé la réponse faite dans le rapport-préavis N° 2010/11. Le « délai » de réponse est actuellement la demande de crédits d'ouvrage pour l'étape A des axes forts de transports publics urbains (AFTPU).

Avancement du traitement : Dans le cadre des études sur les axes forts de transports publics urbains (AFTPU), les principes d'accessibilité multimodale du centre-ville sont redéfinis. Les études en cours devraient permettre de répondre à cette pétition dans le cadre du rapport-préavis traitant de la révision du plan directeur communal (PDCom), de façon à avoir une cohérence entre les engagements qui seront proposés et la stratégie globale définie par le plan directeur.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 30 septembre 2013.

147. Tatiana Taillefert Bottino – Pour la réduction du trafic sur l'avenue de Beaulieu

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 20 mai 2008, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et rapport-préavis) le 24 mars 2009. Le 12 avril 2011, le Conseil communal a refusé la réponse faite dans le rapport-préavis N° 2010/11. Le « délai » de réponse est actuellement la demande de crédits d'ouvrage pour l'étape A des axes forts de transports publics urbains (AFTPU).

Avancement du traitement : Dans le cadre des études sur les axes forts de transports publics urbains (AFTPU), les principes d'accessibilité multimodale du centre-ville sont redéfinis. Les études en cours devraient permettre de répondre à cette pétition dans le cadre du rapport-préavis traitant de la révision du plan directeur communal (PDCom) de façon à avoir une cohérence entre les engagements qui seront proposés et la stratégie globale définie par le plan directeur.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 30 septembre 2013.

148. Association Route du Signal – Pour une voie à sens unique à la route du Signal

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 16 février 2010, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et rapport-préavis) le 15 février 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2012.

Avancement du traitement : Cet objet sera traité dans le cadre du rapport-préavis « multipack » de Travaux consacré à la mobilité en ville de Lausanne en automne 2012.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

149. Martine Golovtchiner – Examen de la possibilité d'installer un ascenseur conduisant du Tunnel à la place de la Barre

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 1^{er} février 2011, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et communication) le 14 février 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 août 2012.

Avancement du traitement : Les études sont terminées et cet objet fera l'objet d'une communication au Conseil communal avant la fin de l'année.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 31 décembre 2012.

150. Julien Sansonnens – NON à une antenne-relais de téléphonie mobile au Pavement 19

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 22 juin 2011, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et communication) le 22 mai 2012. Son délai de réponse est fixé au 30 novembre 2012.

Avancement du traitement : L'antenne-relais de téléphonie mobile a fait l'objet d'un permis de construire daté du 21 octobre 2011. Les travaux d'installation sont terminés. Une communication pour le Conseil communal ainsi qu'une réponse aux pétitionnaires vont être établies tout prochainement.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

151. Collectif « Préservons la Grangette », M. Paul Helfer – Préservons la promenade du Désert – Non à une construction massive en zone verte

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 6 mars 2012, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et communication) le 22 mai 2012. Son délai de réponse est fixé au 30 novembre 2012.

Avancement du traitement : Cette pétition demandait au Conseil communal de ne pas adopter le plan partiel d'affectation (PPA) de la Grangette qui permettra la mise en valeur de la propriété de l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA). Ce PPA a finalement été adopté par le Conseil communal en date du 22 mai 2012 et a été approuvé par le Département de l'intérieur le 12 juillet 2012. Sa mise en vigueur est imminente. Une communication pour le Conseil communal ainsi qu'une réponse aux pétitionnaires vont être établies tout prochainement.

Proposition : La Municipalité ne sollicite aucune prolongation de délai.

7.5 Finances et patrimoine vert

152. Walter Balimann – Aménagements dans le bois situé entre le chemin Simplemont, l'avenue Verdeil et le chemin du Levant

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 28 septembre 2010, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité (pour étude et communication) le 13 avril 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2012.

Avancement du traitement : Cette pétition est en cours de traitement et une solution a vraisemblablement été trouvée. Cependant, le nombre de propriétaires concernés ainsi que le domicile de certains d'entre eux à l'étranger ralentit considérablement le processus.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal d'accepter un délai de réponse au 30 juin 2013.

8. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport N° 2012/1 de la Municipalité, du 20 septembre 2012;

où le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte du rapport N° 2012/1, du 20 septembre 2012, concernant les initiatives et pétitions en cours de traitement au 30 juin 2012 ;
2. de prendre acte que les objets suivants **ont reçu une réponse** entre le 1^{er} juillet 2012 et le 20 septembre 2012 :
 - 2.1 motion Rebecca Ruiz – Places d'apprentissage : atteindre les 5 % (objet N° 4)
 - 2.2 motion Isabelle Truan – Critères d'attribution et conditions locatives du patrimoine de la Ville de Lausanne (objet N° 17)
 - 2.3 postulat Jean Tschopp – Favoriser l'intégration professionnelle des personnes handicapées (objet N° 37)
 - 2.4 postulat Benoît Biéler – Pour une extension raisonnable des heures d'ouverture de la piscine de Mon-Repos (objet N° 49)
 - 2.5 postulat Sophie Michaud Gigon – Waterpolo à Lausanne : une discipline olympique qui a besoin d'eau (objet N° 54)
3. de prolonger au **30 novembre 2012** le délai de réponse aux objets suivants :
 - 3.1 postulat Guy Gaudard – Pour une ouverture journalière annuelle du restaurant de la piscine de Bellerive (objet N° 46)
 - 3.2 postulat François Huguenet – N'ayant pas pour vocation de décrocher une étoile, le restaurant de la piscine de Bellerive doit redescendre sur terre (objet N° 50)

4. de prolonger au **31 décembre 2012** le délai de réponse aux objets suivants :
- 4.1 postulat Françoise Longchamp – Responsabilisons les délinquants mineurs par l'introduction à Lausanne de la « Commission extrajudiciaire » (objet N° 41)
 - 4.2 postulat Cédric Fracheboud – Mettons des limites claires pour que les passages sous-voies et les escaliers de la Ville ne deviennent pas des nids propices à un fort sentiment d'insécurité (objet N° 89)
 - 4.3 postulat Jean-Charles Bettens – Pour une amélioration de la circulation des transports publics à l'avenue du Théâtre (objet N° 92)
 - 4.4 postulat Charles-Denis Perrin – Diminuer les exigences réglementaires pour augmenter l'isolation des bâtiments (objet N° 93)
 - 4.5 postulat Jean-François Cachin – Une nouvelle réaffectation du P+R provisoire de Vennes (objet N° 94)
 - 4.6 postulat Jean Tschopp – Dimanche sur les quais (objet N° 95)
 - 4.7 postulat Pierre-Antoine Hildbrand – Moins de panneaux plus d'urbanité (objet N° 99)
 - 4.8 postulat Roland Rapaz – Vivre ensemble à Lausanne, dans nos quartiers ; contribution à la construction d'un lien social fort (objet N° 108)
 - 4.9 pétition Cornelia Mühlberger de Preux – Obtention du statut de « zone de rencontre » pour le tronçon sud du chemin de la Grangette (objet N° 145)
 - 4.10 pétition Martine Golovtchiner – Examen de la possibilité d'installer un ascenseur conduisant du Tunnel à la place de la Barre (objet N° 149)
5. de prolonger au **31 mars 2013** le délai de réponse aux objets suivants :
- 5.1 motion Fabrice Ghelfi — Pour la présentation, avant la fin de la législature, d'un rapport-préavis exposant la vision municipale des enjeux de la politique régionale (objet N° 2)
 - 5.2 motion Gilles Meystre – Pour une information systématique et régulière des jeunes et des étrangers relative à leurs droits et devoirs civiques (objet N° 3)
 - 5.3 motion Axel Marion – Pour une politique d'agglomération mieux gouvernée et mieux coordonnée (objet N° 6)
 - 5.4 motion Solange Peters – Pour une information des électrices et des électeurs de nationalité étrangère (objet N° 7)
 - 5.5 motion Yves-André Cavin – Réorganisation du SSI, un statut pour les sapeurs-pompiers professionnels et une révision du RSSI pour les sapeurs-pompiers volontaires (objet N° 9)
 - 5.6 motion Claude-Alain Voiblet – La présence régulière d'armes dans les rues de la ville ne doit pas devenir une fatalité (objet N° 11)
 - 5.7 motion Diane Gilliard – Pour une étude visant à la création d'une maison des associations lausannoises (objet N° 22)
 - 5.8 motion Gilles Meystre – Analyse détaillée des besoins en matière de salles à disposition des sociétés locales (objet N° 23)
 - 5.9 motion Alain Hubler – Du gaz ? De l'air ! (bis) (objet N° 25)
 - 5.10 motion Pierre-Antoine Hildbrand – Pour un règlement lausannois sur les participations de la Ville, plus de transparence et de responsabilités (objet N° 26)

-
- 5.11 postulat Elisabeth Müller – Pour une étude du commerce indépendant à Lausanne (objet N° 34)
 - 5.12 postulat Charles-Denis Perrin – De la micro informatique sans macro crédit ? (objet N° 39)
 - 5.13 postulat Evelyne Knecht – LACI « mesure sparadrapp 1 » : Premier emploi (objet N° 42)
 - 5.14 postulat Jean Tschopp – Aux urnes citoyens ! (objet N° 43)
 - 5.15 postulat Philippe Jacquat – Pour qu’une altercation de préau ne termine pas au couteau (objet N° 51)
 - 5.16 postulat Fabrice Ghelfi – Pour une vision globale, prospective et sereine des effectifs de la police municipale lausannoise (objet N° 52)
 - 5.17 postulat Claude-Alain Voiblet – La tranquillité de la vie nocturne lausannoise ne commence-t-elle pas déjà par une gestion professionnelle de la sécurité dans les établissements publics (objet N° 53)
 - 5.18 postulat Natacha Litzistorf – Pour une politique de sécurité urbaine à Lausanne (objet N° 55)
 - 5.19 postulat Alain Hubler – Et si on rétablissait la clause du besoin ? (objet N° 56)
 - 5.20 postulat Claude-Alain Voiblet – Invitons nos citoyens à rendre définitivement les armes (objet N° 57)
 - 5.21 postulat Pierre Oberson – Croissance de la criminalité : aujourd’hui une nouvelle augmentation du nombre de policiers dans nos rues s’impose (objet N° 59)
 - 5.22 postulat Rebecca Ruiz – Pour l’implantation d’un centre de dégrisement avec surveillance médicale à Lausanne (objet N° 60)
 - 5.23 postulat Jean-Luc Laurent – Une solution durable de réaménagement du sud-est de la place de la Riponne pour rendre le site aux habitants de Lausanne et rétablir un état sanitaire acceptable (objet N° 63)
 - 5.24 postulat Mathieu Blanc – Le nord de la place de la Riponne doit aussi être protégé ! (objet N° 64)
 - 5.25 postulat Vincent Rossi – Construire Minergie à Lausanne est une pratique normale (objet N° 71)
 - 5.26 postulat Gilles Meystre – Pour une stratégie en matière de locaux dédiés à l’administration... ou comment éviter que l’amélioration du service au public ne demeure une intention à géométrie variable (objet N° 73)
 - 5.27 postulat Jean-François Cachin – Pour plus de sécurité sur le chemin piétonnier reliant l’avenue de la Vallonnette au chemin du Devin (objet N° 75)
 - 5.28 postulat Valéry Beaud – Ecoquartier des Plaines-du-Loup : pour la création d’un pôle d’excellence dans les domaines des énergies renouvelables, de la construction durable (objet N° 78)
 - 5.29 postulat Sophie Michaud Gigon – Pour une meilleure accessibilité, sécurité et signalétique du quartier de Sévelin (objet N° 81)
 - 5.30 postulat Rebecca Ruiz – Pour des conditions décentes sur les chantiers de la Ville – Vers un plan d’action communal de lutte contre la sous enchère salariale en lien avec la sous-traitance (objet N° 88)
 - 5.31 postulat Guy Gaudard – Quelle aide à l’apprentissage la Municipalité envisage-t-elle ? (objet N° 103)

- 5.32 postulat Laurent Guidetti – Pour des conditions de travail décentes dans les bureaux mandatés par la Ville (objet N° 104)
- 5.33 postulat Roland Philippoz – Pour la promotion et la valorisation de l'engagement bénévole et de la vie associative (art. 70 Cst-VD) (objet N° 106)
- 5.34 postulat Elena Torriani – Charte pour une agriculture de proximité, respectueuse des coûts écologiques et sociaux (objet N° 107)
- 5.35 postulat Bertrand Picard – Pour une meilleure information quant à l'hébergement de la personne âgée, entre les soins à domicile et l'hébergement en EMS, en ville de Lausanne (objet N° 110)
- 5.36 postulat Guy Gaudard – SSL = un seul toit (objet N° 111)
- 5.37 postulat Natacha Litzistorf – La santé des populations c'est aussi l'affaire des villes (objet N° 112)
- 5.38 postulat Elisabeth Wermelinger – « Espace Riponne » : la maison lausannoise des seniors et des organisations actives en faveur des aînés (objet N° 113)
- 5.39 postulat Isabelle Mayor – Pour une journée hebdomadaire sans viande ni poisson dans les réfectoires scolaires communaux lausannois : à la (re)découverte du goût (objet N° 114)
- 5.40 postulat Bertrand Picard – Pour une politique municipale globale et mieux coordonnée au profit de nos aînés (objet N° 115)
- 5.41 postulat Florence Germond – Pour un renforcement de la prise en charge extra-scolaire des écolier-ère-s de 5e et 6e année primaire (objet N° 117)
- 5.42 postulat Isabelle Mayor – Bénévolat des jeunes pour les jeunes : pour un réel encouragement ! (objet N° 118)
- 5.43 postulat Pierre-Yves Oppikofer – Pour un plan d'action communal en faveur de l'emploi et de soutien à l'insertion professionnelle (objet N° 120)
- 5.44 postulat Françoise Longchamp – Etude nouvelle présentation des comptes et du budget de la Commune de Lausanne (objet N° 121)
- 5.45 postulat Rebecca Ruiz – Pour une agriculture de proximité vivante et viable : la Ville de Lausanne soutient la production locale du lait (objet N° 122)
- 5.46 postulat Pierre-Antoine Hildbrand – Pour l'étude de mécanismes réglementaires modérant l'endettement lausannois postulat (objet N° 123)
- 5.47 postulat Benoît Gaillard – Agences de notation contre démocratie locale : organiser la riposte (objet N° 125)
- 5.48 postulat Guy Gaudard – Bornes de charge pour véhicules électriques à 4 roues (objet N° 131)
- 5.49 postulat Philippe Jacquat – Organisation d'une exposition didactique sur l'énergie pour corrélér l'effort physique et l'énergie nécessaires au fonctionnement d'appareils électriques (objet N° 132)
- 5.50 postulat Charles-Denis Perrin – Encourager la pose de panneaux solaires photovoltaïques sans rachat au prix coûtant (objet N° 133)
- 5.51 postulat Charles-Denis Perrin – Encourager la production d'électricité solaire photovoltaïque redevient une priorité absolue (objet N° 134)

-
- 5.52 pétition Carl Kyril Gossweiler – Pour une information des citoyens correcte et utilisant les technologies à disposition lors d'événements pouvant créer un sentiment de peur (objet N° 140)
- 5.53 pétition Ariane Miéville Garcia – Pour l'installation de radars à la route du Signal (objet N° 142)
- 5.54 pétition Bar à café Le Symbole, M. Eric Oberti – Pour que le « balcon » de la Riponne soit accessible à tous et que le nord de cette place redevienne convivial (objet N° 143)
6. de prolonger au **30 juin 2013** le délai de réponse aux objets suivants :
- 6.1 motion Alain Hubler – Un péage urbain pour financer la gratuité des tl : étude d'une solution écologique et sociale (objet N° 1)
- 6.2 motion Evelyne Knecht – Rétablir la ligne 2 jusqu'à la Bourdonnette (objet N° 5)
- 6.3 motion Jacques Pernet – Ports d'Ouchy et de Vidy : nos locataires n'ont-ils pas droit à des estacades sécurisées ? (objet N° 10)
- 6.4 motion Gilles Meystre – Les conventions de subventionnement : pour des relations durables entre la ville et ses acteurs culturels basées sur la transparence et le partenariat (objet N° 15)
- 6.5 motion Pierre-Antoine Hildbrand – Réseaux électriques lausannois intelligents : un vrai pas vers la « société à 2000 watts » (objet N° 30)
- 6.6 postulat Marlène Bérard – Enfin le paiement par sms des parkings, places de parc, titres de transport et amendes d'ordre (objet N° 31)
- 6.7 postulat Elisabeth Müller – En route pour l'Hermitage et Sauvabelin, durablement (objet N° 32)
- 6.8 postulat David Payot – La sécurité est l'affaire du public (objet N° 35)
- 6.9 postulat Charles-Denis Perrin – Le développement durable c'est aussi... une administration qui peut travailler dans les meilleures conditions possibles... et des usagers satisfaits (objet N° 36)
- 6.10 postulat Fabrice Ghelfi – Lutter contre le chômage et promouvoir l'économie lausannoise par un nouveau partenariat public-privé (objet N° 38)
- 6.11 postulat Yves-André Cavin – Pour l'acquisition de rames supplémentaires pour le métro m2 (objet N° 40)
- 6.12 postulat Julien Sansonnens – Vers un soutien de la ville à l'économie sociale et solidaire (ESS) (objet N° 45)
- 6.13 postulat Mathieu Blanc – Ecologique, économique et social : encourageons le boat sharing ! (objet N° 61)
- 6.14 postulat Mathieu Blanc – Pour l'instauration de mesures d'éloignement permettant aux Lausannois de se réappropriier le domaine public ! (objet N° 62)
- 6.15 postulat Claire Attinger – La fête de l'art contemporain à Lausanne (objet N° 67)
- 6.16 postulat Elisabeth Müller – Un meilleur accueil des promeneurs à Sauvabelin (objet N° 68)
- 6.17 postulat Rebecca Ruiz – Un passeport culturel pour les jeunes de 15 à 25 ans (objet N° 69)
- 6.18 postulat Florence Germond – Pour un assainissement énergétique des bâtiments sur la commune de Lausanne grâce aux aides fédérales et cantonales (objet N° 70)

- 6.19 postulat Myriam Tétaz – Un prix pour la création d’une œuvre de musique contemporaine (objet N° 72)
 - 6.20 postulat Evelyne Knecht – Un Capitole pour une Capitale (objet N° 74)
 - 6.21 postulat Philippe Clivaz – Bas les masques, la culture est en danger ! (objet N° 76)
 - 6.22 postulat Caroline Alvarez – Promotion de l’attribution de subventions pour l’édition d’œuvres littéraires d’auteurs lausannois (objet N° 77)
 - 6.23 postulat Stéphane Michel – Pour une prise en charge nocturne adéquate des personnes indigentes (objet N° 105)
 - 6.24 postulat Stéphane Michel – La résolution des problèmes d’hébergement précaire passe aussi par des seuils adaptés (objet N° 116)
 - 6.25 postulat Jacques Pernet – Demande d’étude et de planification du futur de la volière de Mon-Repos (objet N° 124)
 - 6.26 postulat Alain Hubler – Pour un wifi communautaire à Lausanne (objet N° 127)
 - 6.27 postulat Yves Ferrari – Une diminution de l’éclairage. Un pas vers la société à 2’000 W (objet N° 128)
 - 6.28 postulat Claude Bonnard – Un autre petit pas vers la société à 2kW par l’introduction d’éclairage public par LED (objet N° 130)
 - 6.29 pétition Carl Kyril Gossweiler – Pour favoriser l’utilisation des TL par les citoyens qui se rendent à l’administration communale lausannoise (objet N° 136)
 - 6.30 pétition Eliane Joris – Pour le maintien du bus 5 (de la place de la Gare à Epalinges) et la prolongation de la ligne tl 6 jusqu’à Praz-Séchaud (objet N° 137)
 - 6.31 pétition Maria Morier-Genoud – Pour le prolongement de la ligne tl 16 jusqu’au terminus de la Clochatte (objet N° 138)
 - 6.32 pétition Jean-Pierre Marti – Pour le maintien de la ligne 2 jusqu’à la Bourdonnette (objet N° 139)
 - 6.33 pétition Conseil des jeunes – « Ready to Start Up » - Demande mise à disposition de bureaux pour jeunes Lausannois qui démarrent leur propre entreprise (objet N° 141)
 - 6.34 pétition POP & Gauche en mouvement, section de Lausanne – Pour un cinéma populaire ! Non aux places hors de prix ! (objet N° 144)
 - 6.35 pétition Walter Balimann – Aménagements dans le bois situé entre le chemin Simplemont, l’avenue Verdeil et le chemin du Levant (objet N° 152)
7. de prolonger au **30 septembre 2013** le délai de réponse aux objets suivants :
- 7.1 postulat Pierre-Yves Oppikoffer – Mesures pour lever les écueils persistants de l’évolution et de la mobilité professionnelle du personnel communal (objet N° 44)
 - 7.2 postulat Jacques Pernet – Etude de la pose de candidature de Lausanne-Ensemble avec le Canton – pour l’organisation des Jeux olympiques de la Jeunesse d’une prochaine olympiade (objet N° 58)
 - 7.3 postulat Mathieu Blanc – Plus de paix pour les Lausannois et plus de pression pour les dealers ! (objet N° 65)
 - 7.4 postulat Rebecca Ruiz – Trafic de rue à Lausanne : entraver les zones de deal durables dans les quartiers d’habitation (objet N° 66)
 - 7.5 postulat Stéphane Michel – Pour la promotion des itinéraires piétonniers à Lausanne (objet N° 90)

-
- 7.6 postulat Axel Marion – Un/e délégué/e à la politique familiale pour une meilleure coordination et un meilleur soutien aux familles lausannoises (objet N° 119)
 - 7.7 postulat Gilles Meystre – Besoin en électricité : ouvrir les vannes pour de nouveaux barrages ! (objet N° 126)
 - 7.8 postulat Pierre-Antoine Hildbrand – Neutralité du réseau internet lausannois (objet N° 135)
 - 7.9 pétition Anne-Françoise Decollogny – Pour une avenue Vinet plus conviviale (objet N° 146)
 - 7.10 pétition Tatiana Taillefert Bottino – Pour la réduction du trafic sur l’avenue de Beaulieu (objet N° 147)
8. en dérogation à l’article 66 du RCCL, de prolonger au **31 décembre 2013** le délai de réponse à l’objet suivant :
- 8.1 postulat Florence Germond – Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration dans le cycle initial (objet N° 109)
9. en dérogation à l’article 66 du RCCL, de prolonger au **31 janvier 2014** le délai de réponse aux objets suivants :
- 9.1 postulat Magali Zürcher – Quel avenir pour les quartiers de Sébeillon et Sévelin ? (objet N° 85)
 - 9.2 postulat Maurice Calame – Construire un quartier de forte densité en transformant et en remplaçant les bâtiments du quartier des S.I. – Demande d’étude d’un plan partiel d’affectation (objet N° 86)
10. en dérogation à l’article 66 du RCCL, de prolonger au **30 novembre 2014** le délai de réponse aux objets suivants :
- 10.1 postulat Elisabeth Müller – Pour des entreprises écomobiles (objet N° 96)
 - 10.2 postulat Valéry Beaud – Zones de rencontre : vers un partage plus équitable de l’espace public (objet N° 101)
 - 10.3 postulat Elisabeth Müller – Vers une éco-ville – Pour une diminution substantielle du trafic automobile à Lausanne (objet N° 102)
11. **confirmer la suspension** du traitement des objets suivants :
- 11.1 motion Grégoire Junod – Pour la création d’un passeport culturel et sportif à Lausanne (objet N° 12)
 - 11.2 motion Gilles Meystre – Pour un PALM culturel (objet N° 14)
 - 11.3 postulat Florence Germond – Pour une certification d’égalité salariale entre femmes et hommes de la Ville de Lausanne (objet N° 33)
12. de **suspendre** le traitement des objets suivants :
- 12.1 postulat Roland Rapaz – Un centre d’escalade en salle (mur de grimpe) à Lausanne (objet N° 47)
 - 12.2 postulat Jean-François Cachin – Oui à une centralisation des activités sportives de tir à Vernand (objet N° 48)

13. de **classer** l'objet suivant :

13.1 postulat David Payot – Un accès à Internet pour tous (objet N° 129)

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Daniel Brélaz

Le secrétaire :
Christian Zutter